

PROJET DE SERVICE DE L'UNITE «LA MAISON»



Association
Arpeje
*Accompagnement à la Réalisation du Projet
Educatif pour le Jeune et l'Enfant*

2023 - 2027

Table des matières

1^{ère} partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

1. Présentation générale de l'association	6
1.1. Historique.....	6
1.2. Mission et Valeurs de l'association	6
1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins	6
1.2.2. Les valeurs de l'Association	7
1.3. Contexte réglementaire et institutionnel.....	9
1.3.1. Le cadre juridique.....	9
1.3.2. Le cadre réglementaire.....	10
1.3.3. Le cadre institutionnel.....	11
2. Présentation générale de l'offre de service	12
3. La nature de l'offre de service et son organisation	13
3.1. Principes fondamentaux	13
3.2. Les prestations transversales aux différents services	17

2^{ème} partie - L'unité éducative LA MAISON

1. Le public accueilli sur l'unité.....	21
1.1 Origines des demandes d'admission.....	21
1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49 (notamment depuis un département extérieur) ...	21
1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial	22
1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies.....	23
1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des enfants accueillis et de leurs manifestations au quotidien.....	23
1.2.2. La spécificité de l'unité La Maison associée au dispositif SE2A.....	26
1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine	27
1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux.....	29
2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)	33
2.1. Description des locaux et de leurs aménagements	35
2.2. Ressources propres à l'unité.....	36
2.2.1. Ressources humaines	36
2.2.2. Organisation	37
2.2.3. Penser ensemble	38
3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre	39
3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation.....	39

3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement	41
3.1.2. La chambre : un espace personnalisable.....	41
3.1.3. La vie personnelle quotidienne implantée dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité	42
3.2. Les modalités de prise en charge collective	42
3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs	42
3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective	43
3.2.3. Les activités collectives	44
3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective.....	44
3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective	44
3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives	45
3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux	45
3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale	45
3.3.2. Associer les familles	46
3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien.....	47
3.4.1 La Maison / SE2A : un double dispositif d'accès progressif à l'autonomie.....	47
3.4.2. Notre logique d'accompagnement et nos postures éducatives.....	48
4. Le travail pluridisciplinaire et le travail en réseau avec l'environnement	51
4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel	51
4.2. Assurer une transmission efficiente pour garantir une continuité de prise en charge	52
4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants	53
4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels	54
5. L'organisation du partenariat et des coopérations	55
5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien.....	56
5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune	57
5.2.1 À l'externe	57
5.2.2. À l'interne.....	58
6. Soutenir le parcours de formation.....	59
6.1 Le soutien scolaire en interne.....	59
7. Préparer la sortie du dispositif en organisant les relais	62
8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes	62
8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical	62
8.2. Promouvoir les expériences d'immersion en milieu professionnel	63
Conclusion et perspectives.....	64

PRÉAMBULE

Outre la réponse initiale à une obligation légale et réglementaire, un Projet de service représente le document de référence émanant du projet associatif qui permet d'identifier les missions, les activités, ainsi que l'environnement local et institutionnel dans lequel il s'exerce pour les cinq années à venir.

Véritables supports de communication et d'information pour les usagers, les familles, les partenaires, chacun des projets de service d'ARPEJE 49 s'adresse aussi aux autorités de contrôle, aux financeurs et aux prescripteurs ayant autorité à pouvoir orienter des jeunes en Protection de l'Enfance vers une unité éducative spécifique de notre établissement. Il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure, qui garantissent le respect des droits des usagers.

Enfin, authentique outil de management et de pilotage des équipes pluridisciplinaires, chaque projet de service incarne l'identité même de la structure. Il est distinctement destiné à informer son lecteur sur l'activité mise en place en son sein, dans l'objectif de répondre aux besoins d'adaptation de l'offre d'accueil d'une part, mais également de faire évoluer les pratiques professionnelles en œuvre, d'autre part.

Chaque projet de service donne sens au déploiement des missions investies et valorise la reconnaissance des actions menées par les professionnels. Fédératrice pour les salariés, cette promotion contribue au développement de leur sentiment d'appartenance et à la mobilisation de leurs compétences sur les objectifs à atteindre, notamment en matière de qualité des prestations.

Les missions investies par l'association ARPEJE 49 consistant à prendre acte de situations spécifiques à chaque enfant pour le conduire sur le chemin de la résilience, il s'agira de renforcer ses potentialités et ses compétences, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses talents.

C'est à ce titre que nos projets de service assurent une articulation entre les différentes unités éducatives, avec le souci d'assurer avec cohérence une continuité éducative dans les apprentissages et les réponses à apporter aux besoins de prises en charge.

Pour l'établissement La RIVE BLEUE, Maison d'enfants à caractère social composée de plusieurs unités éducatives, cette préoccupation est d'autant plus vraie que les professionnels interviennent auprès d'enfants et d'adolescents de 3 à 18 ans et plus et accueillent à ce titre des tranches d'âges fort différentes.

Il importe donc que ce document décrive de manière opérationnelle les interventions éducatives développées au quotidien dans chaque unité. Il se doit d'apporter une lisibilité suffisante sur le sens qui conduit les actions, leurs modalités de mise en œuvre, les objectifs poursuivis par le service et qu'il définisse clairement le cadre de travail et les fonctions de chacun des professionnels.

Le projet de service sert également de référence aux projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune accueilli et fait état des actes éducatifs et thérapeutiques posés tout au long des divers accompagnements assurés au quotidien.

L'action du service reposant sur une position d'équipe pluridisciplinaire, que chacun s'approprie dans une démarche de construction partagée (interdisciplinarité), l'élaboration de ce projet de service s'inscrit dans une démarche participative avec, comme ambition complémentaire, celle d'implémenter

Projet de service - Unité LA MAISON

dans un second temps les éléments d'informations à faire figurer au sein du projet global d'établissement La RIVE BLEUE, précédemment rédigé en 2019.

La rédaction du présent projet de service de l'unité **LA MAISON** a été travaillée selon une méthodologie de projet, en référence étroite avec les Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles de l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico-sociaux (dont les missions ont été reprises par la Haute Autorité de Santé depuis le 1er Avril 2018).

Sous la supervision de l'équipe de direction, avec le souhait d'impliquer un maximum d'acteurs pour son élaboration, plusieurs réunions ont été organisées et animées sur plusieurs mois par les cheffes de service des unités, en présence notamment de Maîtresses de maison.

La mise en œuvre de la démarche a été supervisée par le comité de Direction (CoDir), constitué des professionnels suivants :

- Le directeur général de l'association
- Les cheffes de service de chacune des unités
- Les psychologues de l'établissement
- La responsable qualité de l'association

À ces temps, se sont ajoutées des réunions de travail pour finaliser le contenu et coordonner la formalisation de ce projet.

Enfin, dans sa version finale, ce projet de service a été présenté aux membres du Conseil d'administration pour validation le 31/08/2023.

1^{ère} Partie - L'offre de service d'ARPEJE 49 et son organisation

1. Présentation générale de l'association

ARPEJE 49, « Accompagnement à la Réalisation du Projet éducatif pour le Jeune et l'Enfant » est une association sans but lucratif, de type Loi 1901, reconnue d'intérêt général

L'Association se donne pour finalité d'accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui, en raison des difficultés traversées au sein de leur situation familiale, nécessitent une intervention de protection, du soin, un soutien à leur éducation, un accompagnement à leur socialisation et une adaptation à la vie quotidienne.

1.1. Historique

ARPEJE 49 puise ses racines dans l'histoire de la ville d'Angers, au cours du 19^e siècle, dans des missions d'accueil et de protection d'orphelins et de jeunes filles, en situation d'abandon et de détresse.

Elle regroupait jusqu'en 2019, deux Maisons d'Enfants à Caractère social qui fondent leur identité dans les préoccupations, initialement congréganistes, de valeurs chrétiennes, de charité et de compassion.

Historiquement, ce sont, d'une part, les sœurs de Saint Vincent de Paul et celles de la Congrégation de Notre-Dame de la Charité du Bon Pasteur, d'autre part, qui ont ouvert deux établissements, respectivement en 1829 et 1849, dans l'objectif originel de remplir des missions d'assistance, consistant à prendre une part active à la protection et à l'éducation des mineurs accueillis.

En 1991, l'Association laïque du Foyer d'Ambray reprend la gestion des foyers de l'établissement Tournemine, antérieurement géré par la Congrégation du Bon Pasteur.

Les établissements « TOURNEMINE » et « La RIVE BLEUE » se rejoindront pour former l'Association AMBRAY TOURNEMINE qui, en 2011, est devenue **ARPEJE 49**, toujours en qualité d'association laïque.

En janvier 2015, suite au départ en retraite de son prédécesseur, Monsieur Maurice HERBETTE, Monsieur Alain GROYER est nommé Directeur général par le Conseil d'administration de l'Association.

C'est en 2019 que l'établissement « TOURNEMINE » fermera ses portes pour fusionner avec l'établissement « La RIVE BLEUE » tel que nous le connaissons aujourd'hui.

1.2. Mission et Valeurs de l'association

1.2.1. Les missions : des réponses diversifiées en relation aux besoins

Les missions de l'Association consistent à prendre acte des situations spécifiques à chaque enfant, pour le conduire sur le chemin de la résilience, afin de lui permettre de se construire un avenir qui le verra exploiter ses aptitudes et renforcer ses potentialités et ses compétences.

Les actions de protection, de soutien et d'accompagnement éducatif que l'Association ARPEJE 49 met en œuvre s'entendent comme une mission provisoire, parfois de suppléance, sans chercher à se substituer aux compétences parentales, en relai auprès des familles, dans le but de permettre aux parents de devenir ou redevenir un jour acteurs premiers dans l'éducation et le soutien de leurs enfants.

Ainsi, notre projet d'établissement et plus précisément ici le projet de service de l'unité **OPALE**, visent une posture éducative et professionnelle qui doit nourrir la cohérence entre les différents services, tant du point de vue des pratiques que des outils et des procédures.

Ils s'inscrivent dans une convergence entre des valeurs, les pratiques des professionnels et le cadre réglementaire et législatif en vigueur.

Les dispositifs proposés par l'établissement aux jeunes en difficulté sont une réponse à une double évolution : celle de la population accueillie, avec la visée de pouvoir toujours adapter nos prises en charge aux besoins émergents, et l'évolution législative et réglementaire du secteur, qui ces dernières années sont venue diversifier les modes de réponses possibles au public que nous accueillons, en même temps qu'elle nous oblige à nous questionner sur la qualité de nos prises en charge.

1.2.2. Les valeurs de l'Association

❖ **Humanisme et respect**

Les actions menées, faites d'un lien permanent entre engagement de bénévolat actif et professionnalisme, a orienté progressivement la réflexion de la gouvernance associative et renforcé son identité.

Les valeurs de présence à autrui, d'aide et de soutien, de respect de la personne dans son intégrité et d'encouragement du jeune à développer ses propres talents sont transposées dans la politique managériale de l'association, ainsi que dans toutes les sphères organisationnelles de chacun des services.

L'ensemble de ces valeurs éthiques s'appliquent à toutes les forces vives de l'association, dans chaque contexte professionnel inscrit dans la relation à autrui, sans exhaustive.

- Dans sa citoyenneté : la reconnaissance de ses droits et devoirs, ainsi que l'accès aux structures de droit commun doivent être garantis, au moyen d'un apprentissage de la liberté et de la responsabilité, dans le respect de la loi.
- Dans son appartenance à un contexte familial : le rôle et l'importance de la famille doivent être pris en compte dans la construction et l'accompagnement du projet de la personne accueillie.
- Par la reconnaissance de ses potentialités : en l'assurant d'un regard positif qui accepte ses limites, ses échecs, son rythme d'apprentissage.
- Dans les rapports aux autres : enfants, jeunes, familles, salariés, partenaires – l'humanisme de nos professionnels est avant tout présent par un comportement de tolérance, d'écoute et de disponibilité, devant conduire à participer à l'épanouissement de chacun de ceux que nous accueillons et que nous côtoyons.

Riche d'un passé séculaire, fortifié par sa capacité à évoluer, l'établissement **La RIVE BLEUE** souhaite réaffirmer, s'il en était besoin, les valeurs défendues par l'association depuis sa création :

❖ **Solidarité et Partage**

En accueillant au quotidien les enfants et les jeunes au centre des préoccupations des professionnels, nous répondons à notre démarche éthique, à notre mission de protection de l'enfance en termes de soutien et de suppléance familiale.

Un accompagnement approprié tout au long du parcours des jeunes doit permettre de développer chez chacun d'entre eux la conscience de leur valeur personnelle et leur capacité à devenir autonome.

❖ **Professionnalisme et Engagement**

Avec le souci d'améliorer en permanence leur pratique, chacun des professionnels met son savoir-faire et son engagement au service des enfants, des jeunes, de leur famille et des partenaires avec inventivité,

réactivité, adaptabilité et rigueur. Notre Association favorise la transversalité, les échanges sur les pratiques et engage chacun à s'inspirer de l'expérience des autres.

❖ ***Dynamisme et Créativité***

Pour s'adapter à un environnement en constante mutation, il convient de faire évoluer les pratiques et d'offrir une diversité d'accueil des jeunes. Il est donc nécessaire faire preuve d'anticipation, de créativité, de mobiliser les initiatives, d'imaginer, innover et agir pour répondre aux besoins du moment et de placer l'énergie mobilisée au service des jeunes et des enfants.

❖ ***Le maintien des liens au sein des fratries***

Lorsque le contexte familial se trouve être très dégradé, les enfants d'une même famille font chacun parfois l'objet d'un placement. Le maintien des liens entre frères et sœurs devient alors un objectif à considérer dans la prise en charge.

Il est mentionné dans le document individuel de prise en charge (DIPC), lorsque les conditions d'accueil ne permettent pas le maintien dans la même unité de vie.

La mise en application du projet personnalisé d'accompagnement va alors permettre d'organiser les modalités de maintien des liens.

La RIVE BLEUE, doté de chambres doubles au regard des besoins concernant les tranches d'âges plus jeunes, accueille de nombreuses fratries. La diversité des modes de prise en charge sur les autres unités permet également d'accueillir des fratries et les rencontres s'effectuent sur demande ou à l'initiative de tel ou tel éducateur. Il arrive par ailleurs fréquemment que des fratries soient réparties entre différents dispositifs : accueil familial, Foyer départemental, accueil d'urgence ou en milieu ouvert.

Les liens entre frères et sœurs peuvent aussi s'organiser à l'extérieur, avec le support d'activités et de jeux proposés pour faciliter les échanges.

❖ ***Le respect du principe de laïcité***

La loi du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des professionnels a inscrit, parmi les obligations, le respect du principe de laïcité et son corollaire l'obligation de neutralité dans les projets éducatifs des structures socio-éducatives. Elle rappelle que le professionnel doit exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Il doit aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité.

Ces obligations s'imposent à tous les salariés de l'association, quel que soit leur statut.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les professionnels ne doivent pas manifester leurs convictions religieuses. En outre, ils se doivent de traiter de façon égale tous les usagers, quelle que soit leur appartenance religieuse.

Les usagers sont, quant à eux, libres de manifester leurs opinions et leurs convictions religieuses.

En référence à ces principes, l'établissement précise les obligations de neutralité des professionnels et les droits relatifs aux usagers dans la limite du bon fonctionnement du service. Enfin, pour faciliter la restauration collective, seul le repas de substitution est proposé.

❖ ***La mixité et l'égalité de droit au sein de chaque unité***

Souvent appréhendée en structure collective, la mixité interroge les pratiques. La question transversale commune à toute interrogation en matière de cohabitation mixte concerne le plus souvent les notions

d'affectivité et de sexualité. Les jeunes qui n'ont jamais connu la mixité en institution peuvent se questionner davantage et la capacité de vivre-ensemble n'est pas nécessairement acquise.

Le respect de l'altérité est pourtant fondamental et peut se développer à travers l'ouverture à la mixité. Elle permet de renforcer le respect mutuel et d'enrichir la vision du collectif.

Réunir les deux sexes au sein d'une même communauté permet d'intégrer la réalité des familles et de l'école et, d'expérience, nous pouvons constater que la valeur de l'égalité entre les filles et les garçons est ainsi mieux intégrée dans les mentalités.

Au sein de l'établissement, les professionnels travaillent sur la responsabilisation des jeunes, l'établissement devant offrir un cadre de vie sécurisant pour ses usagers. Les adolescents sont notamment amenés à être acteurs de leur parcours au sein de l'institution, à s'occuper de leur espace de vie et à participer à la réflexion autour des projets de leur unité de vie. À l'image de la société, la mixité représente un facteur non négligeable en matière d'insertion pour l'ensemble des usagers.

Accueillir la mixité permet donc de travailler sur cette responsabilisation et, même en matière de désir, au-delà des seuls interdits, il importe d'offrir aux jeunes des chemins positifs de construction qui passent par un certain nombre de réflexions à mener dans l'institution et les espaces de parole.

En termes de prévention, l'établissement doit pouvoir assurer la sécurité et la protection de ses usagers, avec une attention particulière portée auprès des jeunes plus fragiles en repérant les éventuels comportements inadaptés dans la relation à autrui.

C'est la raison pour laquelle des actions d'animation et de sensibilisation sont régulièrement effectuées en interne, en partenariat avec le Centre Flora Tristan du CHU d'Angers ainsi qu'avec le Planning familial.

La mixité en MECS ne s'improvise donc pas et un certain nombre de préalables est nécessaire : le recrutement et la formation des professionnels, l'équilibre dans les effectifs garçons/filles, l'analyse des profils des jeunes, le contexte architectural et l'organisation espace/temps de la vie quotidienne.

Enfin, en l'absence de toute discrimination entre les individus, chacun est en droit d'être traité de manière identique dans ses conditions d'existence. Ce principe d'égalité de droit ne signifie pas que les réponses apportées par l'ensemble des professionnels soient identiques, mais qu'elles soient « adaptées » à la situation et à la demande de chaque usager et qu'elle favorise tout un chacun dans son accès aux ressources socialement valorisées.

1.3. Contexte réglementaire et institutionnel

1.3.1. Le cadre juridique

L'action du service et les prestations déployées sont encadrées par les lois relatives à la protection de l'enfance et à la réforme de l'action sociale et médico-sociale.

Concernant la protection de l'enfance, la loi du 5 mars 2007 poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, elle a aussi pour ambition de renouveler les relations avec les familles.

Au sein de l'établissement, la diversité des modes de prises en charge répond aux dispositions de cette loi phare. La loi de protection de l'enfance du 14 mars 2016 rénove le cadre d'exercice des missions de protection de l'enfance et elle permet de franchir une nouvelle étape dans une réforme affirmant d'une

part la nécessité de centrer les interventions sur l'enfant, et d'autre part le rôle de l'État dans la protection des enfants les plus vulnérables.

Ces avancées se traduisent dès l'article premier de la loi par une nouvelle définition de la protection de l'enfance, centrée sur la prise en compte des besoins de l'enfant et par la création du Conseil national de la protection de l'enfance, instance de pilotage placée auprès du Premier ministre. (Référence site du Ministère des Solidarités et de la Santé, parution du 30 mai 2017).

L'obligation d'un projet pour l'enfant qui réponde aux besoins de l'enfant est réaffirmée et le DIPC doit être une déclinaison de ce projet.

La démarche de personnalisation de l'accompagnement permet d'aboutir au projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant, convenu et signé par les parties prenantes (l'enfant, l'équipe psychoéducative, les parents). Ce document contractuel qui s'attache à répondre aux besoins de l'enfant et à accompagner son autonomie représente la traduction concrète de son projet de prise en charge.

Concernant la loi relative à la réforme de l'action sociale et médico-sociale, l'usage des outils d'information et de valorisation des droits est instauré dans les pratiques.

Toutes les unités éducatives disposent d'un livret d'accueil et mettent en œuvre les DIPC ou contrat de séjour. Enfin, pour associer les enfants à la vie du service, un Conseil de la Vie Sociale, composé de 12 enfants et adolescents, est installé. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur.

1.3.2. Le cadre réglementaire

Article 221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles Il précise que les missions du service de l'Aide Sociale à l'Enfance consistent notamment à apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale qui peuvent être confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal. L'article L.223-2 du C.A.S.F. prévoit à ce titre « qu'aucune décision sur le principe ou sur les modalités de l'admission dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ne peut être prise sans l'accord écrit du représentant légal du mineur ».

Pour l'accomplissement de ses missions, le service de l'Aide Sociale à l'Enfance peut faire appel à des organismes privés habilités (tels que des associations).

Article 222-5 du CASF

Il précise que le service de l'Aide Sociale à l'Enfance prend en charge, sur décision du Président du Conseil Départemental, les mineurs qui ne peuvent demeurer provisoirement dans leur milieu de vie habituel et dont la situation requiert un accueil à temps complet ou partiel.

Article 371-1 du Code civil

Sur l'exercice de l'autorité parentale, il est signifié : « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant afin de le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité. »

Dans le cadre de l'accueil provisoire, les parents conservent intégralement l'exercice de l'autorité parentale.

Dans le cadre d'un placement en Assistance éducative, les parents continuent à exercer tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure. Toutefois, en cas de difficulté particulière à pouvoir associer les représentants légaux à certaines décisions, une Délégation parentale partielle peut être prononcée.

Dans ce sens, nous soutenons la place des parents, notamment dans le lien avec la scolarité de leur enfant ainsi que dans notre approche des notions de substitution et de suppléance sur l'ensemble des services.

1.3.3. Le cadre institutionnel

Le compte rendu d'évaluation externe de la MECS « La RIVE BLEUE » a été réalisé sur la période de mars à avril 2018, par le Cabinet BLEU SOCIAL et transmis auprès du Conseil Départemental le 29 mai 2018.

L'autorisation et l'habilitation ont été renouvelées par le Conseil départemental de Maine-et-Loire et portent sur une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2020, soit une validité jusqu'au 31 décembre 2035.

Le prix de journée, fixé dans l'arrêté de tarification, est repris chaque année par le Conseil Départemental du Maine-et-Loire sur présentation du budget prévisionnel.

Des conventions d'accueil sont établies avec les départements prescripteurs, elles contiennent l'ensemble des renseignements nécessaires au bon déroulement de l'accueil de chaque jeune et permettent de cadrer l'organisation et les conditions de financement de chacune des prises en charge. Sur les 71 places habilitées en assistance éducative, 57 sont réparties actuellement sur des unités éducatives mixtes, de taille moyenne, dédiées à des tranches d'âge de mineurs de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs, hébergés sur plusieurs sites et logements diffus, répartis comme suit :

- 38 places d'accueil collectif mixte, réparties en unités de 8 à 10 lits au maximum
- 5 places en studios individuels à l'interne
- 2 x 6 places en petits collectifs extérieurs (2 pavillons)
- 3 à 4 places en service extérieur, en appartements ou Foyers de jeunes travailleurs, pour accueillir des jeunes sur la tranche d'âge 17 - 21 ans

Doté d'un plan d'amélioration en continu de la qualité, l'établissement s'est engagé dans un processus d'action visant à améliorer son organisation, son fonctionnement et veiller à la qualité de ses prestations.

Le plan d'action reprend plusieurs préconisations dans le domaine du management et de la stratégie, de la gestion des ressources humaines, de la personnalisation de l'accompagnement, de la démarche qualité, de la gestion des risques, du droit et de la participation des usagers et de leur famille, de la bienveillance et des infrastructures et des équipements.

2. Présentation générale de l'offre de service

L'Association **ARPEJE 49** s'est donnée pour objet d'accueillir des enfants à partir de l'âge de 3 ans et des jeunes adultes jusqu'à 21 ans relevant du dispositif de la Protection de l'Enfance. Cette mission fait l'objet d'une reconnaissance légale par les financeurs qui permet à l'Association de recevoir un prix de journée pour mener à bien sa mission.

La Maison d'Enfants à Caractère Social La RIVE BLEUE, structure privée gérée par l'association, est un établissement social, spécialisé dans l'accueil temporaire de mineurs en difficulté. Il fonctionne en internat, chaque jour de l'année, 24h/24h (veilles de nuit et astreinte comprises) et a pour mission de protéger, d'éduquer et d'accompagner des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dans le cadre d'une prise en charge globale en hébergement. Les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur.

Les jeunes accueillis dans l'établissement connaissent des situations familiales marquées de difficultés sociales importantes. De multiples raisons, parfois associées, concourent à ce qu'un mineur en danger soit concerné par une mesure de placement au titre de sa protection et se voit possiblement orienté dans des Maisons d'enfants à Caractère social comme la nôtre.

Les placements ont notamment lieu dans les cas de violence familiale (physique, sexuelle ou psychologique), de difficultés psychologiques ou psychiatriques des parents, de problèmes d'addictions diverses (alcoolisme, toxicomanie), de graves conflits familiaux, de carences éducatives, de problèmes comportementaux de l'enfant, ou même d'isolement en France d'un mineur étranger...

Au regard de ces problématiques, les unités éducatives d'ARPEJE 49, au sein de l'établissement la RIVE BLEUE, s'engagent à :

- **Protéger**, par une distanciation physique momentanée ou plus durable du milieu familial, modulable selon les besoins et l'intérêt de l'enfant. Cette vigilance, préparée en amont et soutenue tout au long du placement, est destinée à garantir une prise en charge sécurisée de qualité, en cohérence avec le parcours de chaque situation.
- **Recueillir**, en mettant à disposition de l'enfant et de l'adolescent un cadre et des conditions de vie favorables à son développement et à son épanouissement.
- **Éduquer**, par la mise en œuvre d'un projet personnalisé, favorisant le développement physique, affectif, intellectuel et social, ainsi que les accès aux apprentissages et le dépassement des difficultés personnelles.
- **Accompagner** les parents et mobiliser leurs ressources

familiales, lorsque la situation individuelle le permet, dans l'objectif de développer leurs

compétences éducatives et les aider à en acquérir de nouvelles.

Dans notre établissement, les enfants et les adolescents se voient donc incités à exercer progressivement des responsabilités à la mesure de leur maturité et de leurs capacités. Cet apprentissage progressif de la citoyenneté se construit chaque jour, au travers des actes de la vie quotidienne, des relations familiales et sociales.

ARPEJE 49 proclame à ce titre la responsabilité des adultes dans l'éducation des jeunes, nécessitant d'alimenter auprès d'eux une ambition fondée à la fois sur des droits et sur des devoirs. Au cœur des missions de l'association, nos actions en faveur de l'enfant et de l'adolescent cherchent également à associer, chaque fois que possible, les détenteurs de l'autorité parentale.

Ils doivent pouvoir trouver conseil et reconnaissance de leurs compétences dans cet environnement transitoire pour leurs enfants, quelles que soient les situations de fragilité auxquelles ils sont exposés.

Ces réalités nécessitent alors d'accorder une confiance dans les possibilités parfois peu visibles des jeunes et de leur famille, afin que chacun puisse s'épanouir personnellement et socialement.

3. La nature de l'offre de service et son organisation

3.1. Principes fondamentaux

La formalisation de nos principes d'intervention a pour objectif premier d'explicitier nos pratiques professionnelles en usage dans le service, de définir les valeurs associatives qui guident l'accompagnement et de réaffirmer les droits des usagers, entendus comme principaux interlocuteurs et acteurs de leur projet de vie.

Pour renforcer l'efficacité du temps de la protection et adapter l'offre de prise en charge aux besoins repérés, les objectifs poursuivis répondent aux enjeux identifiés par les départements prescripteurs, en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques professionnelles et aux valeurs éthiques défendues par l'Association, afin d'apporter aux jeunes confiés un soutien éducatif et psychologique, ainsi qu'une aide et une assistance matérielle.

L'offre de service s'adresse à des mineurs âgés de 3 à 17 ans révolus et jeunes majeurs. En effet, en vertu de l'accueil provisoire jeune majeur, certains accueils peuvent aller jusqu'à 21 ans.

La structure s'appuie sur 6 unités qui offrent des modes différents de prise en charge, au regard des tranches d'âges déterminées.

La diversité des modes de prise en charge et le rayonnement du l'établissement auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire en font une structure complète fortement sollicitée au regard des besoins de prise en charge

En cohérence avec les principes fondamentaux défendus et mis en œuvre par l'Association **ARPEJE 49**, une prise en charge pluridisciplinaire est établie, ajustée et réévaluée selon un plan d'accompagnement personnalisé pour chaque enfant et adolescent.

Elle se déploie autour des plusieurs axes, spécifiques et complémentaires :

- **Garantir et structurer** une offre d'accompagnement coordonnée, bienveillante et souple, en adéquation avec les besoins de protection et de soutien au franchissement sécurisé des étapes clefs de la vie de l'enfant et de l'adolescent
- **Accueillir** la mixité dans le respect de l'intégrité et de l'intimité de chacun, par l'usage d'espaces préservés (par exemple, salles de bain non mixtes ; chambres individuelles...) ; une vigilance en continu autour des interactions entre pairs (de jour, comme de nuit) et un accompagnement éthique spécifique autour du respect de son image et l'intégration des notions relatives aux relations affectives et sexuelles du sujet au cœur du « vivre ensemble »
- **Recevoir** les fratries, chaque fois que la préservation des liens fraternels présente une opportunité de :
 - Soutenir positivement le développement psychique et affectif des enfants accueillis
 - Participer à leur résilience individuelle
 - Contribuer à faciliter leur acceptation de la mesure de placement
 - Répondre à leur besoin d'attachement

Les modalités d'organisation permettront aux fratries, lorsque cela répond aux besoins des enfants qui les composent, de vivre ensemble au quotidien, lorsque les tranches d'âge sont compatibles sur une même unité éducative.

Pour les plus âgés, des temps de rencontre à l'interne (autour de repas, d'activités conviviales, de sorties communes, de temps partagés) seront dédiés.

Il importe de préciser que les observations cliniques pluridisciplinaires, les indications des magistrats et les échanges auprès de l'ASE permettent d'apprécier chaque situation au cas par cas et alimentent les modalités de prise en charge individuelles au sein de chaque fratrie.

- **Garantir** le « prendre soin » par un accès et un accompagnement à la préservation de la santé, l'application de règles d'hygiène individuelles et collectives, la promotion d'une alimentation

saine et d'activités physiques régulières, l'accès aux soins (physiologiques et psychiques) et le suivi médical systématique et renforcé, en lien avec le bilan santé d'entrée proposé.

Un travail partenarial est entretenu avec des services de soins et d'autres établissements et services médicosociaux, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge :

- Inscription dans un parcours de soin coordonné dédié pour le suivi médical des enfants
 - Interventions pluridisciplinaires *in situ*, sur des temps dédiés à la structure par l'entremise d'une équipe médicale pluridisciplinaire mobile (Partenariat médical, orthophoniste, psychomotricien...) au sein de locaux dédiés à ces besoins spécifiques
 - Aides psychoéducatives individualisées, auprès des psychologues de l'établissement (au nombre de deux)
 - Soins ambulatoires psychothérapeutiques avec le concours des services de pédiatrie ou de psychiatrie adulte pour les + de 16 ans (CHU d'Angers ; CMPP Françoise DOLTO ; CESAME ou tout autre clinique psychiatrique adaptée aux situations).
- **Construire et coordonner** des prises en charge personnalisées et progressives, au bénéfice de parcours individuels, ajustés aux besoins et aux aspirations des jeunes
 - **Evaluer** régulièrement, par une approche interdisciplinaire, la situation de chaque enfant pour rechercher et coordonner tous les moyens d'inclusion sociale possibles et les adapter aux modalités de mise en œuvre de son projet personnalisé
 - **Soutenir** la scolarité par l'intermédiaire de bénévoles ou de professionnel (une recherche de financements, aux fins d'amplifier les moyens à disposition, est en cours).

Nous proposerons également une réponse à la déscolarisation des jeunes confiés grâce à des ratios d'accompagnement en journée suffisants et d'un programme d'activités visant à soutenir leur développement et à participer à leur remobilisation

- **Satisfaire** aux besoins de formation (scolaire et professionnelle), d'émancipation personnelle (culturelle et sportive) et d'intégration sociale (développement de l'autonomie, apprentissage des codes sociaux, exercice de la citoyenneté, accès à l'emploi) des jeunes accueillis.

Outre la volonté d'accompagner l'insertion des jeunes dans un avenir socioprofessionnel concret, **ARPEJE 49** souhaite promouvoir les conditions de leur accès à la formation, à l'expérimentation professionnelle et amplifier les moyens de leur intégration dans des environnements culturels et sportifs, notamment par le recours à des réseaux partenariaux d'entreprises privées

- **Réaffirmer** le rôle des usagers comme acteurs de leur parcours. L’ambition est de donner les moyens à chaque jeune, au regard de sa maturité, de trouver, d’évaluer et d’utiliser ses propres ressources afin de prendre des décisions éclairées et d’intégrer les conséquences de ses choix durant sa prise en charge.
- **Respecter** l’exercice de l’autorité parentale délimitée par le cadre de chaque mesure en :
 - Inscrivant notre action en considération du cadre légal et réglementaire
 - Rappelant chaque fois que nécessaire à l’enfant la place et le rôle de ses parents
 - Préservant les prérogatives qui relèvent du champ d’exercice de l’autorité parentale (information, sollicitation, prise en compte de certaines décisions (notamment en matière de scolarité, de santé, de participation matérielle ...))
 - Associant les familles dans l’élaboration et la mise en œuvre effective du projet personnalisé d’accompagnement de leur enfant
 - Favorisant l’expression de leurs observations et en les amenant à s’inscrire dans une dynamique de co-construction du projet, auprès des équipes éducatives
- **Accompagner et préserver** chaque fois que possible les liens familiaux : les familles se verront proposer des espaces conviviaux au sein de locaux dédiés à l’accueil ponctuel des familles et nous proposerons notamment un service de visites en présence d’un tiers (à l’image des prestations présentement réalisées)
- **Promouvoir** la participation des mineurs et leurs familles à la vie de l’établissement : en assurant l’effectivité de la participation des mineurs et majeurs accueillis et leurs familles par la formalisation de temps dédiés, notamment au travers de l’activité exercée par le Conseil de la vie sociale
- **Développer** une culture de la qualité et de la pertinence des interventions par :
 - Le développement d’une démarche continue d’amélioration de la qualité et de la sécurité en cohérence et en concertation avec les services de l’Aide Sociale à l’Enfance et les partenaires
 - Une réactivité et une vigilance face aux signaux d’évolution individuels détectés pouvant survenir au cours de la prise en charge, en cohérence avec la défense des intérêts de chaque enfant et adolescent
- **Consolider** les savoir-faire et faire progresser les compétences des professionnels, par l’actualisation régulière de leurs pratiques, via une politique de formation continue, en accord

avec les caractéristiques des usagers et les enjeux que nécessitent les prises en charge (notamment en s'inspirant de modèles d'intervention déployés à l'étranger)

- **Encourager** les démarches d'exploration de nouveaux supports d'accompagnements éducatifs innovants, au bénéfice de l'épanouissement personnel de chaque enfant
- **Adapter** les réponses apportées au public accueilli (tant en termes de rythme que de diversité des modalités d'accompagnement proposées) :
 - Par des prises en charge s'inscrivant dans des espaces et des temporalités diverses (dans et hors de l'établissement) aux moyens :
 - D'accueils partagés, déterminés entre l'internat et auprès de familles ressources (week-end et vacances)
 - D'accueils séquentiels sur des périodes identifiées entre domicile familial et établissement
 - Par le recours à des types d'hébergement et d'accompagnements dédiés :
 - En internat éducatif
 - En dispositif semi-autonome et autonome, pour leur permettre de se confronter à une première expérience de vie en logements individuels ou indépendants
 - Logements semi-autonomes (studios à l'intérieur de l'établissement, Foyers de jeunes travailleurs, internats scolaires) pour de grands mineurs et jeunes majeurs (16^{1/2} ans / 17 ans et +) et pour lesquels la vie en collectivité est moins indiquée.
 - Logements autonomes (appartements individuels en logements diffus)

3.2. Les prestations transversales aux différents services

71 professionnels travaillent au sein de la structure déployée en 6 unités éducatives distinctes.

Les 66,60 équivalents temps plein sont répartis sur les métiers suivants : éducateur spécialisé, moniteur éducateur, éducateur jeunes enfants, maitresse de maison, psychologue, cuisinier, lingère, agent technique, surveillants de nuit, secrétaire, comptable, responsable RH, responsable technique, cadre socio-éducatif, assistante de direction et directeur.

❖ Un Pôle administratif

Ce Pôle regroupe le secrétariat des usagers, le service RH, la comptabilité ainsi que la coordinatrice responsable qualité. Les missions de ce service sur son volet administratif sont : la gestion des ressources

humaines, l'actualisation des guides de procédures, la gestion des opérations comptables, le suivi des crédits délégués, la régie, le suivi des dossiers des usagers, l'archivage, le suivi des tableaux d'activité (les effectifs, les notes d'incident, les hospitalisations...).

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle organisation, ce pôle s'est attaché les services d'une coordinatrice réseau / responsable qualité. Il s'agit d'une nouvelle fonction au sein du service dont l'objectif est d'assurer le relais avec les partenaires dans la cadre de projets mutualisés avec l'association, de piloter la construction technique et administrative des projets de partenariats et de conventionnements et d'assister la direction pour le suivi des indicateurs de qualité.

L'effectif administratif est composé de deux secrétaires auprès des usagers, d'une responsable relations humaines (RH) en charge de l'assistance auprès du directeur et d'une comptable et d'une assistante de Direction.

❖ **Des prestations hôtelières in situ**

– La Restauration :

La restauration des enfants dans l'établissement principal est produite en cuisine collective. La production des repas se fait en liaison froide et chaude pour permettre la livraison des repas sur les unités au déjeuner et au dîner. La cuisine répond aux normes d'hygiène alimentaire HACCP et confectionne une soixantaine de repas par jour.

Le fonctionnement en liaison froide permet de préparer en amont les repas pour couvrir les besoins le soir et une partie du week-end. La continuité du service est ainsi mieux assurée et cela permet aux éducateurs de dégager du temps pour le suivi individualisé dont chaque enfant a besoin.

Elle est sous la responsabilité d'un cuisinier qualifié en cuisine collective. Un commis de cuisine l'assiste et assure les livraisons sur les unités.

– Les maîtresses de maison :

Sur chacune des unités, des maîtresses de maison interviennent afin d'assurer le suivi des conditions matérielles de la vie des jeunes, en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, de gestion des repas (sur les unités externes), des stocks de produits ménagers et alimentaires, du linge, du budget, de l'économat.

De par leurs interventions au quotidien, elles participent à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les jeunes accueillis sur l'unité en assurant l'entretien des espaces de vie et de sommeil. Selon l'âge des jeunes accueillis sur l'unité concernée, elles associent les jeunes à certaines tâches afin de les

responsabiliser et favoriser leur apprentissage en termes d'hygiène et de respect des règles de vie en collectivité.

Sur les unités extérieures, de moindre effectif, la maîtresse de maison assure également la restauration (composition des menus, achats, prestations culinaires), ces unités n'étant pas approvisionnées par la cuisine collective. La maîtresse de maison veille, au travers de la confection des repas, à l'individualisation des besoins diététiques, à l'éveil du goût, au respect de la religion, et aux habitudes alimentaires. En outre, ce support permet d'acquérir des compétences culinaires nécessaires à la construction de l'autonomie des adolescents.

❖ **Le Pôle logistique et technique**

Ce pôle regroupe une partie des services généraux ainsi que la lingerie.

– Les agents techniques :

Le pôle technique a pour mission d'assumer l'entretien et la maintenance des bâtiments, le contrôle et l'entretien des véhicules. Il est composé de trois agents techniques, d'un agent d'entretien

Eu égard à ses missions, ce service a une position importante dans l'organisation de la santé et la sécurité au travail. Le responsable est désigné relais sécurité, car formé régulièrement à la sécurité incendie.

Par ailleurs, le service technique veille à réaliser les réparations suite aux dégradations de la part des usagers.

– Les agents de service intérieur :

Avec, pour finalité de réaliser des opérations de propreté, de nettoyage et d'entretien des surfaces et des locaux, les agents d'entretien interviennent dans le respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, afin d'assurer l'entretien des chambres, des sanitaires, des lieux de circulation, des locaux communs, des bureaux et des espaces d'accueil.

– Entretien du linge :

Une lingerie centrale est en fonction depuis l'ouverture de l'établissement. En liaison fonctionnelle avec les Maîtresses de maison des unités, la lingère assume l'étiquetage, le raccommodage, l'entretien du linge de bain, des vêtements des enfants les plus jeunes et des tenues professionnelles des cuisiniers, maîtresses de maison et agents techniques et d'entretien.

Elle procède également à l'entretien des vêtements professionnels et du linge de collectivité (linge de maison, cuisine) et assure le relais avec la blanchisserie pour l'entretien des draps

Sur les unités des plus grands, les adolescents sont accompagnés à la gestion de leur linge, grâce à une buanderie dédiée par unité.

Le linge plat (draps, housse, couette...) est transporté pour nettoyage à la blanchisserie d'une entreprise d'insertion extérieure.

❖ **Le pôle socio psychologique**

Les deux psychologues ont pour missions principales de concevoir, élaborer et mettre en œuvre les actions préventives et curatives à travers une démarche prenant en compte le soin psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires.

Garants d'une analyse clinique des situations, ils participent à l'élaboration et la relecture des projets personnalisés des usagers et impulsent une dynamique de compréhension des situations et de la relation éducative auprès des autres professionnels.

Ils favorisent également la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative et participent à la prise de distance et d'élaboration psychique dans l'exercice professionnel.

Enfin, avec l'accord des usagers et de leurs représentants légaux, ils peuvent être amenés à réaliser des entretiens familiaux psychoéducatifs, dans la cadre de thérapies familiales.

❖ **Le Pôle de nuit**

L'équipe de nuit (surveillants de nuit et médiateurs) a pour mission permanente de garantir la sécurité des personnes accueillies et des biens, garantir les conditions de repos, assurer le relais entre le jour et la nuit et gérer les situations d'urgence et de tension.

Les surveillants de nuit assurent un lien de coordination avec le cadre d'astreinte et sont en interaction directe avec leurs collègues, au premier rang desquels se trouvent les éducateurs et les autres surveillants de nuit (en binôme ou auprès des unités externes).

2^{ème} partie – L'Unité éducative LA MAISON

1. Le public accueilli sur l'unité

L'unité **LA MAISON** accueille 6 jeunes entre 16 et 18 ans, garçons et filles. Leur origine géographique diffère d'une année sur l'autre, ou en fonction des demandes qui nous sont adressées. Toutefois, la majorité des accueils proviennent des départements limitrophes, principalement depuis la Loire-Atlantique et La Mayenne. Depuis peu, le département de l'Essonne nous adresse des demandes d'admission.

L'unité dispose également d'un second service, le **SE2A (Service Educatif d'Accompagnement à l'Autonomie)**, assurant le suivi de 7 jeunes, âgés de 17-20 ans. C'est cette même équipe éducative, assistée de la maîtresse de maison, qui assure leur accompagnement au quotidien sur des modalités de prise en charge plus spécifiques.

Les mesures judiciairisées (Assistance éducative) et les mesures contractualisées (Accueil provisoire et Contrat Jeune Majeur) représentent environ 50% chacune.

À son arrivée, il est proposé à chaque jeune de pouvoir rencontrer l'un des psychologues de l'établissement. À l'issue de cette rencontre, ou en différé selon les besoins identifiés, il peut être proposé de poursuivre un suivi en interne ou de solliciter un suivi en libéral ou par le biais d'un centre de soins (CESAME, Département de soins pour adolescents, psychologue, psychiatre).

En moyenne, très peu de jeunes s'inscrivent dans cette demande d'un suivi régulier par un dispositif de soin psychologique, seulement 15 à 20% d'entre eux le sollicitent véritablement.

1.1 Origines des demandes d'admission

1.1.1. Raisons qui motivent le placement à ARPEJE 49 (notamment depuis un département extérieur)

La principale raison qui motive une demande de prise en charge auprès de notre établissement concerne avant tout l'absence de solutions d'hébergement sur le territoire d'origine. Toutefois, et notamment pour cette tranche d'âge, l'éloignement géographique peut représenter une opportunité permettant au jeune de construire son projet d'avenir dans un nouveau contexte.

Il peut être également une indication forte manifestée par certains prescripteurs.

En effet, dans les demandes d'admission adressées il peut être notifié la nécessité d'un éloignement géographique en raison d'un réseau de fréquentations peu porteur ou d'un lien parent/enfant très dysfonctionnel qui vient nettement entraver le jeune dans sa capacité à pouvoir s'autonomiser (physiquement et psychologiquement).

Une des autres raisons, susceptible de motiver la réorientation vers ARPEJE49 est une inadaptation des réponses éducatives apportées ou une relation très altérée avec une famille d'accueil ou l'établissement d'accueil.

Deux phénomènes principaux peuvent expliquer pour partie cette mise à l'épreuve, voire cette rupture de liens. A cette période, l'adolescent se pose la question de son identité et de son appartenance familiale et il cherche à devenir psychologiquement indépendant de ses parents.

C'est une période qui est souvent à l'origine de dépressions, de crises, de passages à l'acte qui est d'autant plus difficile à gérer lorsque l'enfant vit dans une famille qui n'est pas la sienne.

C'est pourquoi souvent ces situations fragilisent le placement. « *Pour l'adolescent placé, la pathologie du lien va se révéler. On assiste à une résurgence de la problématique de la séparation. Il y a le risque que le placement soit détruit par ses attaques; l'adolescent recolle alors à ses parents - défaillants - à un âge où il devrait s'autonomiser* »¹ explique à ce sujet Christian ALLARD.

De surcroît, nous pouvons constater pour certaines familles d'accueil, un éloignement géographique (milieu rural) des dispositifs d'insertion sociale/ scolaire ou professionnelle qui peut venir réduire ou entraver le projet de l'adolescent notamment pour son accès à l'autonomie (déplacements, réseau amical ou professionnel, accès aux soins...).

1.1.2. Les difficultés cumulatives généralement rencontrées dans le système familial

Le contexte de vie familiale et sociale des jeunes accueillis, antérieurement à leur placement, est très majoritairement marqué par des éléments de grande vulnérabilité. Ainsi, s'agissant de la situation du couple parental, celle-ci est manifestement caractérisée par l'importance des séparations de couple, corrélée à des difficultés et fragilités rencontrées par chacun des parents notamment en termes d'addictions, de troubles psychiatriques, de violences, de parcours de placement.

De même, il est fréquemment identifié une grande précarité économique, de l'isolement social, l'absence de réseaux de sociabilité, l'absence d'emploi et l'exclusivité de ressources aux minima sociaux, rendant de ce fait difficile, l'accès aux services, à la santé, à l'éducation, aux loisirs, à la culture et donc à l'inclusion sociale dans son ensemble.

Toutefois, nous pouvons également constater que ce contexte de vie, bien que majoritairement présent, tend à être moins représentatif des situations familiales actuelles.

En effet, un certain nombre de jeunes accueillis ont aussi pu évoluer dans un contexte familial moins précarisé tant économiquement que culturellement, mais toutefois exposé à des dysfonctionnements importants de la parentalité : conflits, clivages, rejets massifs, injonctions paradoxales, climat incestuel ou incestueux, violences... Ce changement de contexte de vie familiale et sociale a pour conséquence une évolution des profils accueillis, engendrant par conséquent des besoins d'accompagnement différents.

Il est constaté pour la majorité une meilleure intégration des règles de savoir-être et de savoir-vivre, un accès à la culture et aux investissements scolaires plutôt préservés, une adaptabilité à l'environnement, mais des fragilités psychologiques importantes et en lien avec leurs problématiques familiales qui viennent les entraver dans leurs tentatives de prise d'autonomie.

Nombre des jeunes pris en charge viennent chercher et convoquer des figures d'identifications dans l'équipe qui puissent leur permettre de prendre appui pour mieux se construire.

¹ Christian ALLARD, Pour réussir le placement familial. Issy-les-Moulineaux: ESF éditeur, 2007. Membre de l'association RIAFET (Réseau des Intervenants Familiaux pour Enfants à dimension Thérapeutique)

Au regard de leur problématique familiale, certains sont amenés à s'inscrire dans une rupture totale avec ce système familial, ou à adopter des comportements radicaux (rejet total) qui, loin de les protéger, majorent bien souvent leurs souffrances psychiques et réactivent le conflit de loyauté.

Un travail conséquent d'accompagnement et d'analyse du fonctionnement familial est alors à mener par l'équipe éducative et les psychologues, afin de permettre au jeune de pouvoir revisiter, avec des adultes sécures, son histoire familiale, ses enjeux et de le faire cheminer dans sa compréhension. L'enjeu essentiel étant d'organiser la rupture pour faire mieux vivre la séparation.

1.2. Caractéristiques des problématiques accueillies

1.2.1. Les effets des problématiques familiales repérables auprès des enfants accueillis et de leurs manifestations au quotidien

Les effets des dysfonctionnements parentaux sont bien évidemment multiples, mais nous retrouvons majoritairement des troubles en lien avec un attachement insécurisé ambivalent/anxieux et un environnement familial carenciel ou inadapté.

De même, un certain nombre de jeunes en lien avec leur histoire et leur parcours traumatiques peuvent présenter une inefficience cognitive qui se caractérise notamment par un retard conséquent dans les apprentissages, des difficultés de mémorisation, d'adaptation au contexte, une absence de discernement pouvant les conduire à des prises de risques...

Cette inefficience cognitive peut conduire à la nécessité de devoir mobiliser les partenaires dans le champ du handicap et de la justice : MDPH, milieu adapté pour l'insertion professionnelle, expert psychiatre, juge des tutelles ...

En parallèle des démarches administratives, juridiques et sociales, l'accompagnement éducatif autour de l'acceptation de ce changement de statut est primordial. En effet, pour certains jeunes il est difficilement acceptable de pouvoir s'envisager sur le versant déficitaire et de devoir accepter par exemple le statut de travailleur handicapé.

D'autres jeunes présentent principalement une forme d'inadaptation sociale, en lien avec leur vécu carenciel. Ils se trouvent en réelle difficulté pour intégrer les codes sociaux, pour répondre aux différentes exigences d'un contexte scolaire ou professionnel : être ponctuel, être respectueux, accepter les consignes ...

Leur mode relationnel (absence de distance, défaut de filtre, vulgarité, déficit d'empathie) peut-être également très défaillant, suscitant alors une forme de rejet ou de mise à distance, tant par leurs pairs que par les adultes.

Pour certains, une pathologie psychiatrique a pu être identifiée et de fait conduire à un ajustement de l'accompagnement éducatif en articulation avec les dispositifs de soins : Psychiatres, CESAME, ...

La consommation de stupéfiants et principalement de cannabis est par ailleurs repérée comme étant en nette augmentation depuis quelques années. Peu de jeunes s'avèrent ne pas être consommateurs et, pour certains d'entre-deux, ces comportements à risque relèvent d'une véritable addiction qu'il

convient d'accompagner en conséquence avec l'appui d'associations ou de dispositifs angevins comme le CHU ou ALIA.

Sur le plan psychoaffectif

Les troubles infantiles de l'attachement restent majoritaires chez les jeunes accueillis et peuvent engendrer à des degrés différents des troubles du comportement plus durables.

On parle de troubles du comportement lorsque l'agir non socialisé vient au premier plan et entraîne des dangers pour celui qui les présente ou pour autrui (difficulté à se séparer, opposition, agressivité, colères, agression sexuelle, fugue, errance, vol, repli sur soi, difficultés de socialisation, addictions, troubles du comportement alimentaire, tentative de suicide, conduites à risque).

Ils doivent parallèlement être décodés comme les manifestations de difficultés de l'adolescent pour s'assurer de sa valeur et de l'estime de soi.

Comme nous le rappelle la théorie de l'attachement (Bowlby)², le nourrisson est aux prises avec deux besoins, en apparence contradictoires : un besoin essentiel de proximité, associé très vite à un besoin d'explorer l'environnement. La possibilité d'accéder à une autonomie d'action, mais aussi de penser, adéquate en fonction de l'âge, et la construction de l'estime de soi, sont très liées au type d'attachement développé avec les parents.

Plusieurs troubles de l'attachement infantiles restent majoritaires chez les jeunes accueillis et peuvent engendrer à des degrés différents des troubles du comportement.

On parle de troubles du comportement lorsque l'agir non socialisé vient au premier plan et entraîne des dangers pour celui qui les présente ou pour autrui (difficulté à se séparer, opposition, agressivité, colères, agression sexuelle, fugue, errance, vol, repli sur soi, difficultés de socialisation, addictions, troubles du comportement alimentaire, tentative de suicide, conduites à risque). Ils doivent parallèlement être décodés comme les manifestations des difficultés de l'adolescent pour s'assurer de sa valeur et de l'estime de soi.

Comme nous le rappelle la théorie de l'attachement (Bowlby) , le nourrisson est aux prises avec deux besoins en apparence contradictoires : un besoin essentiel de proximité, associé très vite à un besoin d'explorer l'environnement. La possibilité d'accéder à une autonomie d'action, mais aussi de pensée, adéquate en fonction de l'âge, et la construction de l'estime de soi, sont très liées au type d'attachement développé avec les parents.

Plusieurs types existent :

➤ Un attachement sécure

Celui-ci se met en place lorsque le nourrisson expérimente qu'il peut compter sur son parent quand il a besoin d'être consolé ou réconforté, image d'un autre fiable, bonne image de lui-même.

On trouve ici les prémices du lien entre estime de soi et estime de l'autre. La capacité de se séparer et d'explorer l'environnement sera facilitée. Il est un pré requis à l'accès à la santé mentale.

² Bowlby John 1907-1990 /Psychiatre et Psychanalyste, Théorie de l'attachement développée en 1969.

➤ **Un attachement insécuré**

Qu'il soit angoissé ou ambivalent, il se met en place lorsque le parent témoigne d'une certaine attention, mais présente des attitudes imprévisibles. L'enfant n'est pas sûr de pouvoir toujours compter sur le parent ni de compter pour lui.

Dans ce cas la capacité de se séparer et d'explorer l'environnement est problématique. L'angoisse de séparation et les troubles du comportement qui l'accompagnent peuvent être décodés comme une tentative de maintenir avec ce parent un lien perçu comme essentiel à la construction et au soutien de l'estime de soi.

Lors de confrontations ultérieures à une situation d'insécurité, les émotions génératrices d'angoisse d'abandon et d'attaque de l'estime de soi seront facilement activées et se traduiront entre autres par des troubles du comportement. L'adolescent pourra éventuellement accepter ou solliciter de l'aide, mais le fera le plus souvent de façon maladroite ou déconcertante.

➤ **Un attachement évitant**

Il se constitue lorsque le parent se montre agressif et méprisant de façon régulière. L'enfant est sûr de ne pas pouvoir compter sur le parent, ni même de compter pour lui-même.

Il tente de s'organiser pour survivre face au modèle de rapport de forces qui lui est offert, en évitant d'exprimer ses émotions et ses besoins. Dans l'attachement évitant, les bases de l'estime de soi sont gravement perturbées par la difficulté ou l'impossibilité à pouvoir accéder à l'estime de l'autre.

Les relations ultérieures sont marquées *à priori*, non seulement par la méfiance et la crainte d'être dominé, mais également par le désir de s'imposer à l'autre comme s'il s'agissait de la seule façon de s'assurer de sa valeur, de sa place et au-delà, de son existence même.

L'enfant (puis l'adolescent et l'adulte) aura tendance à décrypter toute relation comme un rapport de force porteur d'un danger de disparition. Il s'organisera pour y faire face, tentant de prendre le pouvoir dès que l'occasion se présentera ou en s'effaçant, pour éviter la confrontation, d'où la fréquence et la gravité des troubles du comportement.

Nous repérons également chez beaucoup, une grande immaturité affective et ce malgré leur proche majorité voire leur majorité déjà acquise. Les défaillances et les maltraitances parentales n'ont pas permis aux enfants qu'ils étaient de pouvoir suffisamment se sécuriser pour grandir et devenir matures à hauteur de leur âge.

Cette immaturité affective se manifeste notamment par un mode relationnel alternant régressions, et dépendance affective dans les relations amoureuses et une propension à tisser des relations toxiques. Un besoin constant d'être valorisé, soutenu par l'adulte, tout en pouvant affirmer l'inverse et être attaquant dans ce lien.

De même, certains peuvent inconsciemment être dans un sabotage régulier de leurs projets et se positionner ensuite comme victime. Ce comportement est bien évidemment lui aussi à mettre en lien avec toutes les ruptures de liens, dont le peu de valorisation, d'attention et d'encouragement dont ils ont pu faire l'objet.

A la marge, certains jeunes s'inscrivent graduellement dans des actes transgressifs (vols, consommation et vente de stupéfiants, trafics divers, violence). Une spirale qu'il est difficile parfois d'enrayer, tant l'intériorisation des interdits est défaillante.

➤ **Un manque de ressources externes**

En l'absence d'un soutien familial suffisant, le passage vers l'âge adulte apparaît particulièrement difficile. En effet, le jeune doit non seulement trouver de quoi subvenir à ses besoins, mais aussi se constituer un réseau social, professionnel et affectif suffisamment sécurisé pour devenir au plus vite autonome, puis indépendant.

Le Contrat Jeune Majeur vient pour partie répondre à ses besoins, notamment financiers, mais concernant les ressources externes cela reste déficitaire.

L'éloignement géographique du milieu d'origine renforce ce manque de ressources externes pour le jeune. En effet, nous avons pu repérer qu'il peine à pouvoir identifier les interlocuteurs ressources, autres que ceux de l'équipe éducative. Il est pourtant essentiel de lui permettre de prendre appui sur les dispositifs de droit commun (Mission Locale, Pôle Emploi, CAF, associations, assistante sociale de secteur, planning familial ...) pour assurer du relais à sa sortie du dispositif et lui permettre une autonomisation dans les actes du quotidien.

1.2.2. La spécificité de l'unité La Maison associée au dispositif SE2A

L'unité **la Maison** et le dispositif **Maison/SE2A** participent à la sécurisation du parcours du jeune puisqu'il peut faire l'expérience d'une autonomie progressive avec une prise de risques limitée.

En studio, à l'interne de l'établissement, le jeune est hébergé dans son logement autonome, tout en conservant un accès en grande proximité avec les ressources internes de l'institution qui viennent garantir sa sécurité physique et psychologique.

- **La situation des mineurs non accompagnés et de leur parcours migratoire**

Il peut survenir que nous soient adressés des demandes d'admission qui concernent des mineurs étrangers non accompagnés. Considérés de principe comme étant des mineurs bénéficiaires (au même titre que les ressortissants français) des dispositifs de protection de l'enfance, les modalités de leur prise en charge est toutefois particulière, au regard de l'absence de titulaire ou de personne exerçant l'autorité parentale.

Il s'agit de les conduire notamment à la déconstruction de leur parcours et la gestion du paradoxe fréquent entre souhait d'accompagnement à l'installation sur le territoire français, d'une part, et désir (exprimé ou non) de retour au pays d'origine, d'autre part.

L'accent est également mis sur la nécessité pour ces jeunes d'apprendre la langue française, de se former à un métier dans un secteur en forte demande, et de devenir rapidement des citoyens autonomes au regard de l'insertion sociale et professionnelle.

L'un des autres objectifs est également de les aider à sortir de leur cadre de référence pour leur permettre d'avancer en tant qu'individu, avec une idée d'émancipation du mandat familial, du parcours d'exil. Une dimension complexe à accompagner, car prise dans le poids de leur tradition et de leur culture d'appartenance.

Sur le plan juridique et administratif (ex. : demande de titre de séjour), nombre de démarches s'apparentent à un parcours du combattant tant pour le jeune que pour l'équipe. Cette complexité majeure considérablement les angoisses de ces jeunes et crée une insécurité massive qui elle-même peut générer des symptômes dépressifs et donc venir entraver le processus d'intégration.

De même, une identification des dispositifs de droits communs et des associations pouvant être ressources sont présentées aux jeunes et ceux-ci peuvent solliciter un adulte pour les y accompagner si besoin. En pleine construction identitaire, l'adolescent et le jeune adulte demeurent vulnérables. Il est donc essentiel de pouvoir respecter leur propre rythme de développement pour permettre une progressivité dans son projet et limiter ainsi les échecs.



1.2.3. Les enjeux principaux dans les prises en charge hors département d'origine

- Dans le maintien des relations avec l'entourage familial, amical et environnemental

La distance géographique peut majorer les risques de ruptures familiales et amicales. Il faut impérativement permettre au jeune de maintenir ou retisser du lien avec son département d'origine, sauf contre-indication initiale.

Dans un premier temps, la distance peut apparaître comme un levier et une forme de nouveau départ pour une mise au travail, mais la distance ne se suffit pas à elle-même.

De même, Il importe de mesurer le degré d'adhésion du jeune en amont, afin d'introduire une souplesse relationnelle dans l'accompagnement et teinter la relation d'une prise en compte réelle de l'avis exprimé par le jeune.

Le travail avec les familles, bien que revendiqué, est complexifié par la distance qui mobilise l'équipe sur des temps d'intervention plus longs et limite les actions de soutien. De plus la gestion administrative (autorisations diverses à valider) est compliquée et peut-être ralentie, voire empêchée.

Sur le plan des bénéficiaires, la distance peut être un atout qui oblige le jeune à se mobiliser davantage pour son projet. De même, l'absence de réseau amical de proximité limite considérablement les fugues.

- **Dans le soutien aux soins**

L'accès aux soins, notamment psychiques, reste compliqué de fait de la sectorisation s'appuyant sur la circulaire du 15/03/1960 en lien avec la résidence du parent du mineur. Il est donc essentiel de pouvoir accueillir des jeunes ne souffrant pas de troubles trop importants.

De même, sur le plan médical, nous assistons à une déperdition de données qui peuvent venir morceler le parcours et la cohérence des soins.

La constitution d'un partenariat avec le réseau médical serait bénéfique, comme cela se met en place dans trois départements, à titre expérimental, depuis 2018, au travers du dispositif « Parcours de soin coordonné » au bénéfice des enfants et jeunes adultes confiés.

- **Dans le soutien à la formation**

Le parcours de scolarisation des enfants et adolescents en Protection de l'enfance se trouve profondément impacté par le parcours d'adversité traversé durant l'enfance. Aussi, la déscolarisation, l'échec scolaire, l'absentéisme scolaire, les ruptures, précèdent fréquemment leur entrée en Protection de l'enfance. *« À partir de 15 ans, ils prennent le plus souvent une orientation d'enseignement professionnel court, compte tenu de la perspective de prise en charge en protection de l'enfance. Ainsi seulement 13% des jeunes de 17 ans préparent un bac général, pour 51% en population générale de même âge. Ils sont 40% à préparer un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) pour 11% dans la population générale. »*

Enfin, il semble que, si très majoritairement (3 sur 4), les jeunes de 17 ans placés considèrent le fait d'être accueilli à l'ASE comme une « chance », le passage à la majorité, l'accès à l'autonomie, à l'emploi et au logement restent des enjeux et des défis majeurs pour les jeunes »³.

Il est par conséquent essentiel de pouvoir anticiper dans la mesure du possible et préparer par la suite les démarches de recherches et d'inscriptions (lycées, MFR) en amont de l'arrivée, pour répondre au mieux au projet du jeune et limiter le risque de décrochage ou de rupture.

Chaque jeune accueilli est donc inscrit dans un projet scolaire ou professionnel via un apprentissage. Central dans sa prise en charge, ce projet doit permettre au jeune de pouvoir construire son projet de vie. Pour autant, nous constatons combien il est parfois très compliqué de pouvoir maintenir une dynamique de mobilisation et d'implication du jeune dans ses apprentissages.

Pour certains, l'orientation se fera davantage en faveur d'une filière générale et dans le public, pour d'autres la filière professionnelle et le privé apparaîtront comme plus appropriées.

³ Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. Rapport remis par le Dr. Marie-Paule Martin-Blachais à Laurence Rossignol. 28 février 2017. P32.

1.2.4. Les objectifs poursuivis sur l'unité face à ces enjeux

C'est un enjeu central dans la prise en charge au quotidien que celui consistant à traiter ces deux dimensions, inscrites entre principes éducatifs et principes de bonne gestion. En effet, l'enjeu est bien de pouvoir garantir la prise en compte de la singularité de chaque jeune et de son parcours, tout en faisant vivre une dynamique collective. Il s'agira, de surcroît pour les professionnels de s'inscrire dans une volonté de personnalisation plus que d'individualisation dans cette dimension collective qui s'appuie sur le potentiel formateur du groupe. Des points d'équilibre, parfois sensibles, sont à trouver, notamment lorsque l'un des jeunes présente des troubles conséquents qui peuvent monopoliser l'équipe au détriment du reste du collectif.

C'est pourquoi les accompagnements menés cherchent à concilier la vie en collectivité et la personnalisation de chaque prise en charge. En effet la vie collective nous oblige à devoir affiner notre perception de la dynamique de groupe, sans intrusion inutile, tout en respectant l'intimité de la personne accueillie, afin de maintenir un équilibre dans notre positionnement face à des comportements individuels ou collectifs qui pourraient s'avérer néfastes.

Nous veillons par exemple à repérer la bonne utilisation des différents espaces afin de les adapter si besoin.

Tous les professionnels de l'équipe ont cette vigilance accrue, au regard des caractéristiques des jeunes accueillis, tels les phénomènes d'emprise moral ou physique entre adolescents ou l'appropriation des problématiques des uns par les autres notamment.

De plus, la vie collective est intimement liée au climat émotionnel ambiant (nous pouvons illustrer ce climat lors d'une arrivée ou le départ d'une jeune par exemple) et, de ce point de vue, le sujet est particulièrement appréhendé par l'ensemble de l'équipe mettant en place une médiation adaptée sur le collectif.

– Qui suis-je ?

La question des émotions représente par ailleurs un aspect important de la personnalité adolescente. De nombreux jeunes de 14 à 18 ans sont davantage attirés par les sensations que peuvent leur procurer les produits psychotropes, les sports extrêmes, les excès de vitesse que par les idées, la réflexion, le retour sur soi.

Or notre environnement est devenu une source inépuisable productrice d'émotions et de sensations. Les médias produisent bien plus efficacement et bien plus facilement des émotions que des idées et les théories. Il est donc important de favoriser petit à petit la réflexion, l'intériorité...

Dans la difficulté qu'un adolescent rencontre à formuler son désir, à saisir ce qu'il souhaite, il en vient naturellement à s'appuyer sur les repères des parents ou de ses pairs pour se situer. Dans la négation, le plus souvent : « Je ne veux pas ceci, je refuse de faire cela... ». Ou encore dans le silence, perdu, désarçonné : « J'sais pas quoi faire, je n'ai pas envie, pas de désir que je puisse manifester ».

Il est aussi difficile pour lui d'exprimer, de livrer aux autres, mais aussi à lui-même, une part de son identité méconnue. Parfois, ils interrogent les adultes en parlant du problème « d'un copain » qui révèle en fait leurs propres questionnements. En utilisant des détours pour ne pas dire « j'ai un problème », ils expriment leurs doutes ou angoisses tout en se protégeant.

Aussi, discrète et respectueuse de cette pudeur, l'équipe se saisit de divers moments, plus ou moins formels, propices à l'échange auprès du jeune, pour se rendre disponibles, le conseiller, le rassurer et l'aider à prendre du recul lorsque cela est nécessaire.

– **La préservation de l'intimité**

. Cette période charnière qu'est l'adolescence est extrêmement dynamique dans la vie d'un individu. Elle implique une prise en compte toute particulière de l'intimité. Si les territoires des uns empiètent de façon intrusive sur les territoires des autres, si l'absence d'affirmation de ce besoin parfois constatée chez l'adolescent ou le manque de considération par l'adulte de cette nécessité d'intimité n'est pas respectée, l'adolescent peut percevoir ce manque d'égard comme une menace.

En effet, les espaces personnels qu'il se constitue progressivement sont variés : son espace physique comprenant le corps, mais aussi les accessoires et par prolongements depuis ses vêtements jusqu'à sa chambre, son espace psychique, ses croyances, ses pensées et ses sentiments, jusqu'à l'espace de son champ de compétences, qui permet à l'adolescent de tenter de maîtriser son environnement.

C'est pourquoi l'équipe veille constamment à ce que chaque jeune bénéficie d'une conduite appropriée et de modes de communication, respectueux de ces différents espaces.

Pour autant, ces principes (consistant à faire en sorte qu'il puisse s'approprier son corps, l'accès à sa chambre, dans le respect de son intégrité et de sa vie privée) s'effacent s'il est estimé objectivement que le jeune se met en danger et qu'il devient nécessaire d'intervenir pour assurer sa protection ou celle des autres.

De même que nous sommes vigilants à l'entretien d'une hygiène corporelle élémentaire, la bonne tenue vestimentaire des adolescents(e)s doit-elle être en adéquation avec les règles de la vie en collectivité et dans le respect des codes de bonne conduite, ou même en cohérence avec l'activité pratiquée.

– **L'inscription dans ses rapports aux autres**

Affairé à tenter d'intérioriser les constructions sociales, les valeurs et les places de chacun, cette question oblige l'adolescent à assimiler mentalement les effets sociaux de l'évolution qu'il traverse vers l'âge adulte.

La vision que porte l'adolescent sur cette nouvelle image de lui-même évolue, ainsi que le regard de son entourage, celui de ses parents, de ses amis. Il questionne ses pairs et les adultes qui l'entourent. Il recherche ou fuit leurs avis, leur regard et leur commentaire l'embarrasse, l'offense, l'attire et le gratifie. Certains en viennent à trop se montrer, à se faire remarquer ; d'autres s'astreignent à fuir ces regards, se masquent, s'enlaidissent, voire s'automutilent.

L'adolescent peut aussi être en recherche de sa propre identité et de son statut. Autour du processus de progression vers l'âge adulte, de son appropriation psychique, nous avons vu apparaître chez certains jeunes davantage d'interrogations autour des questionnements sur le genre, l'identité sexuelle et l'orientation sexuelle. Il convient de pouvoir accompagner ce cheminement sur cette dimension et, au besoin l'orienter vers des dispositifs spécifiques. En effet, pour répondre à leurs questions sur le plan de la sexualité, un accompagnement vers un dispositif dédié peut se faire (Maison des adolescents, Département de soins pour adolescents, association QUAZAR).

Et pour ne rien lui épargner, au gré de ses rencontres, il aura aussi le corps de l'autre à comprendre, avec ce qu'implique le difficile rapport avec le corps désiré d'autrui. Sur ses relations affectives et sa sexualité, il s'agira donc d'être attentif à la vie du groupe et à la façon dont les uns et les autres réagissent et entrent en relation.

L'établissement devant offrir un cadre de vie sécurisant pour l'ensemble de ses usagers, les relations sexuelles y sont prohibées et les professionnels travaillent sur l'information et la responsabilisation des jeunes, Nous utilisons comme support le centre de planification, le planning familial qui peut également organiser des réunions de sensibilisation en groupe ou demi groupe, le psychologue de l'établissement, ou encore l'infirmière scolaire.

Nous mettons également à disposition des fascicules adaptés dans des lieux repérés respectant une certaine confidentialité. Enfin, des livres ou BD pouvant aborder le changement du corps, les relations amoureuses, les liens garçons/filles sont mis à disposition sur l'unité, ayant constaté que certains jeunes préféreraient dans un premier temps pouvoir consulter un ouvrage hors présence de l'adulte pour ensuite venir interagir avec celui-ci par le biais du document parcouru.

- **L'autonomie comme processus d'inclusion sociale**

Certains auteurs différencient les notions d'autonomie, entendue en référence à Kant, comme la capacité d'un individu de se donner lui-même sa propre loi, et d'indépendance, considérée au sens de Leibnitz, comme le fait de disposer de ressources propres pour répondre à ses besoins (notamment des ressources matérielles et financières).

Autrement dit, l'autonomie représente « *le résultat d'un processus d'émancipation* » alors que l'indépendance renvoie davantage aux conditions matérielles d'existence. Il est ainsi possible d'affirmer que contrairement à la notion d'indépendance, l'autonomie ne saurait se résumer au seul fait d'obtenir un logement et un emploi.

Le passage à l'âge adulte constitue donc davantage une période transitoire, qu'un moment précisément identifié dans le temps. Cette période est d'une durée différente selon le parcours et la personnalité de chaque individu. Elle reste en revanche toujours un temps de développement pendant lequel le jeune demeure une personne fragile qui fait l'expérience de l'autonomie et peut dans ce cadre avoir besoin d'un soutien.

Le passage précoce ou prématuré vers un statut adulte peut avoir des conséquences négatives sur l'évolution des jeunes.

Dans ce cadre, plusieurs études insistent sur la nécessité de travailler au renforcement de différents aspects susceptibles de sécuriser le jeune sur un plan affectif. Il s'agit par exemple d'aider ce dernier à développer des liens d'attachement compensatoires, d'assurer autant que possible une certaine forme de continuité, lors de cette période transitoire vers l'autonomie.

Ces éléments permettent de mettre en évidence toute la complexité que représente le passage à l'âge adulte qui conduit, non seulement à la recherche d'une indépendance matérielle (répondre seul à ses besoins), mais encore à exercer sa pleine capacité juridique et à construire un projet personnel source d'épanouissement.

De plus, force est de constater que sous la pression de facteurs économiques et socioculturels, la nature même de la jeunesse évolue : les jeunes atteignent les différents stades de la vie plus tard que les générations précédentes, en suivant des voies moins linéaires qu'auparavant.

Il est donc essentiel de tenir compte de ces transformations sociales, les jeunes relevant de dispositifs de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance y étant plus directement exposés.

- **La mixité comme expérience du vivre ensemble**

Jusqu'en 2018, du fait de ses origines historiques, notre association accueillait majoritairement des filles. L'offre de service à destination des départements extérieurs et l'amplification des demandes d'accueils a conduit celle-ci à accélérer et généraliser son ouverture à la mixité.

Nous constatons combien cette mixité représente une richesse pour permettre de mettre les jeunes au travail notamment sur les questions autour du genre masculin/ féminin, les représentations et codes des uns et des autres. Cela peut susciter des confrontations, des joutes verbales, mais qui sont autant d'occasions d'accompagner un cheminement et de revisiter pour certains des schémas de pensée et des préjugés.

Des relations amicales et amoureuses peuvent se tisser, se chercher, se rompre, mais cela participe aussi d'un apprentissage du lien et du mode relationnel avec l'autre et par conséquent participe à l'inscription du jeune dans un processus de socialisation.

- **Le travail avec les parents, un incontournable**

Au-delà de l'aspect législatif, ce travail avec les parents, détenteurs de l'autorité parentale, apparaît comme primordial dans l'accompagnement proposé. Il est essentiel, dans la mesure du possible, de préserver le jeune d'une rupture supplémentaire et pour cela d'enclencher une mise au travail.

Pour certains, il s'agira avant tout d'une mise à distance des dysfonctionnements familiaux et pour d'autre de venir soutenir une tentative d'acceptation ou de reprise de liens, mais sans dépendance affective pathologique. Ce travail de distanciation participe pleinement au cheminement vers l'autonomie.

Saul Karsz à propos du travail avec les parents nous dit qu'il faudrait « *Renoncer à vouloir trop vite le bien d'autrui, il ne faut pas considérer qu'ils ont des problèmes à résoudre, mais qu'ils viennent travailler des questions* »⁴, qu'on va chercher avec eux des voies possibles, mais que les voies trouvées seront les leurs, pas forcément celles des professionnels. Le professionnel doit se départir d'une position d'expert, refuser d'être considéré comme celui qui sait, et d'accepter d'être interpellé sur ses propres repères, son propre système de valeurs.

Travailler avec les parents suppose donc d'aménager une nouvelle alliance entre le professionnel et les parents. Elle suppose de la part des professionnels de pouvoir renoncer à l'autorité incontestée, au confort des savoirs acquis.

Elle suppose également d'accepter de rentrer dans la complexité. En effet, comme le soulignent Michel Boutanquoi et son équipe, ce travail ne doit pas être appréhendé de manière globale. « *Le traitement de la question du travail avec les parents apparaît [...] quelque peu souffrir d'une approche bien trop globale. [...] Dès lors, les parents apparaissent dans une certaine uniformité, sans caractéristiques particulières comme si on pouvait aborder le travail avec les familles négligentes et le travail avec les*

⁴ KARSZ S. Sociologue et Philosophe/ Pourquoi le travail social ? Paris, Dunod, 2004, 161 p.

familles maltraitantes ou des parents malades mentaux de la même manière comme si l'une ou l'autre renvoyait sur le plan social et affectif les mêmes charges émotionnelles aux professionnels »⁵.

Il s'agit donc de pouvoir intégrer cette complexité dans la réalité des pratiques mises en œuvre dans le travail auprès des parents qui, selon Edgard Morin, est à considérer comme un défi à affronter.

- **Des modalités de soutien parental**

Des Visites à Domicile par l'éducateur et parfois par l'un des psychologues peuvent être organisées pour venir interroger, soutenir et travailler le lien. Ce temps de rencontre peut également permettre de reprendre des éléments du parcours de l'histoire du jeune et de sa famille.

Il peut être également proposé des temps de rencontre de rencontres avec le ou la psychologue autour d'entretiens psychoéducatifs ou entretiens familiaux, mais la distance géographique de fait limite la fréquence et la régularité.

- **L'adhésion au placement un préalable indispensable**

Au regard du déplacement symbolique (hors de la cellule familiale) imposé par la mesure de placement, auquel vient s'ajouter le déplacement géographique sur un autre département (hors celui d'origine et de la domiciliation parentale), il nous apparaît indispensable qu'en amont de son arrivée, nous ayons pu rencontrer le jeune pour évaluer son degré d'adhésion à cette perspective de réorientation.

En effet, cette démarche peut faciliter le travail d'accompagnement à venir et rendre le jeune meilleur acteur de son projet en l'inscrivant à une place de sujet, en capacité d'exprimer des choix.

2. Présentation du service (Organisation - spécificités des interventions)

Le service d'hébergement collectif diversifié **La Maison/SE2A** nous permet de préparer les adolescents et les jeunes adultes qui nous sont confiés à leur départ vers un hébergement autonome.

Pour cela, le fonctionnement de l'unité se décline selon les modalités suivantes :

❖ **Unité d'accueil La Maison/ 6 places en collectif et 1 pré-studio**

Le travail d'accompagnement se déploie principalement autour des axes suivants :

- Développer et soutenir les prémices de l'autonomie matérielle et psychique,
- Poursuivre le travail autour de la confiance en soi au quotidien, pour s'autoriser à devenir autonome (malgré intériorisation la présence de l'adulte)
- Faire l'expérience de vivre ensemble, garçons et filles, en acceptant la différence et l'altérité
- Faire l'apprentissage de la tolérance, travailler la souplesse psychique, la nuance
- Sensibiliser aux risques des réseaux sociaux et à ceux d'une utilisation intensive des portables
- Ajuster la distance éducative pour respecter les besoins spécifiques

⁵ BOUTANQUOI M., MINARY et DEMICHE, La qualité des pratiques en protection de l'enfance, Convention d'étude DGAS, Ministère de la Santé et des Solidarités. Octobre 2005, 120p, p.71-72

❖ **L'outil pré-studio sur La Maison/ 1 place**

Ce dispositif d'hébergement permet au jeune d'évoluer dans un environnement très proche de l'hébergement individuel par le biais de la mise à disposition d'une chambre équipée (le pré-studio ayant une entrée indépendante) sur le site de *La Maison*.

Ce pré-studio permet d'évaluer les potentialités ou les freins du jeune accueilli au niveau de sa capacité à pouvoir gérer son quotidien (budget alimentaire, confection des repas, gestion de son hygiène, rendez-vous extérieurs, emploi du temps...).

La durée d'accueil dans cet hébergement est de courte durée, 3 semaines maximum, et permet de conforter ou d'invalider le projet ultérieur en studio autonome.

Un contrat de mise à disposition est établi lors de la remise des clés en présence d'un des éducateurs référents et de la cheffe de service.

Le dispositif « pré-studio » et les autres studios en interne (au nombre de 5) permettent de garantir une présence éducative de proximité et le relais auprès de l'équipe éducative par des surveillants de nuits de 22h30 à 7h.

❖ **Les Studios - 5 logements individuels à l'interne**

5 Studios sont situés au dernier étage de l'établissement. Chacun d'entre eux est entièrement équipé avec une kitchenette et une salle de bain en faveur d'une utilisation indépendante du reste du collectif. Le passage de l'équipe éducative y est quotidien et la nuit le surveillant effectue des rondes régulières tout comme le médiateur.

Par ailleurs, l'existence d'un bureau positionné à cet étage vient matérialiser l'espace ressource et participe à faire contenance institutionnelle y compris en l'absence d'adultes. Comme pour le pré-studio, un contrat de mise à disposition est établi lors de la remise des clés, en présence d'un des éducateurs référents et de la cheffe de service. De plus, un état des lieux est fait en présence d'un agent technique et une caution de 150€ est demandée avec la possibilité d'échelonner le versement en fonction du statut du jeune (étudiant ou apprenti).

Ce dispositif représente une étape intermédiaire d'accès vers l'autonomie, notamment pour expérimenter des périodes de solitude et se confronter encore davantage aux contraintes de gestion d'un quotidien, avec des adultes plus à distance.

❖ **Vers un hébergement hors de l'établissement**

La location ou la colocation d'un appartement dans le parc privé ou auprès d'un bailleur social permet ensuite l'accès à un logement totalement autonome. Les passages d'un des membres de l'équipe éducative sont réalisés moins fréquemment, sur un rythme d'une à deux fois/ semaine, sachant que le lien peut être maintenu quotidiennement par le biais d'échanges téléphoniques ou SMS. Il n'y a aucun passage durant la nuit, sauf situation ou contexte d'urgence.

Actuellement 1 ou 2 hébergements extérieurs sont implantés sur Angers via le parc privé (organisme bailleurs sociaux). L'appartement peut être loué au nom du jeune ou par l'association en fonction de la situation sociale et/ou professionnelle du jeune : apprenti ou étudiant par exemple et de la temporalité du projet.

Le mode d'accompagnement en **Foyer de jeune travailleur** représente enfin une alternative possible se situant entre le studio interne et l'hébergement extérieur qui peut, pour certaines situations, correspondre aux besoins identifiés notamment pour des jeunes qui souhaitent se distancier physiquement de l'institution tout en conservant accompagnement de proximité, dès lors qu'ils engagent un apprentissage.

2.1. Description des locaux et de leurs aménagements



La Maison est un collectif permettant l'accueil de **6 jeunes de 16 à 18 ans**

Implanté en milieu urbain, ce bâtiment non catégorisé est assuré au sein d'un pavillon R+1. Il dispose d'un jardin avant et arrière clôturé, défini de la façon suivante :



- Une entrée desservant une cuisine, un bureau, un séjour-salon et WC PMR, 3 chambres, une lingerie et une salle de bain
- Un **Pré-Studio** se trouve également au rez-de-chaussée, dont l'accès privatif donne sur une cour fermée.

- Les chambres, espaces privatifs individuels, ainsi qu'une salle de bain et toilettes sont réparties à l'étage



Les 5 Studios ARPEJE49 sont destinés à l'accueil de **5 jeunes de 17 à 21 ans**

Chaque Studio est composé d'un espace nuit, d'une kitchenette et d'une salle de douche. Il est entièrement équipé : mobilier, vaisselle, draps, couette, TV, Wifi,... Dans l'espace bureau, une machine à laver et un sèche-linge sont à disposition de 7h à 22h.

Le service technique réalise l'entretien régulier et s'assure du respect de normes de sécurité et de salubrité.

Un des studios a été récemment transformé en bureau, afin de permettre aux éducateurs de rencontrer les jeunes dans un espace dédié, à distance de leur espace privé.

De même, des entretiens, des repas ponctuels peuvent y être organisés. Ils y sont également stockés les médicaments, piluliers, produits d'hygiène et de première nécessité ...

Un ordinateur portable est à disposition pour l'équipe, avec un accès réseau et internet.



2.2. Ressources propres à l'unité

2.2.1. Ressources humaines

L'équipe éducative est mixte : 4 éducateurs à temps plein et 2 éducatrices à temps partiel (75%) composent l'équipe éducative. Une maîtresse de maison à temps plein intervient 5 jours sur 7. Un psychologue (0.66 ETP) intervient lors des réunions et rencontre régulièrement les jeunes s'ils sont demandeurs.

De même que sur les autres unités, le service technique veille régulièrement à l'entretien du bâtiment (travaux de maintenance, entretien de l'espace extérieur) et le suivi des véhicules de service.

Cette équipe, encadré par une Cheffe de service, intervient aussi bien sur l'unité **la Maison** que sur *les suivis extérieurs (Studios ARPEJE 49 et hébergements extérieurs)* permettant ainsi de garantir une continuité d'accompagnement.

Les nuits sont assurées sur **la Maison** par la présence continue d'un surveillant 22h30 à 7h. Un médiateur peut, si besoin, venir en renfort ou pour assurer une prise en charge spécifique (urgence médicale, mal-être d'un jeune)

Sur les Studios, la nuit est assurée par des rondes régulières d'un surveillant de nuit déjà présent dans l'établissement. Le médiateur peut également se rendre disponible à tout moment pour intervenir entre 22h et 5h.

Un transfert d'appels téléphoniques se fait sur le portable d'astreinte de 22h30 à 7h, permettant ainsi aux jeunes, de pouvoir en cas d'urgence, obtenir immédiatement un interlocuteur. De même, avant la fin de leur service, les éducateurs en poste assurent un temps de liaison détaillé auprès du surveillant de nuit chargé d'intervenir sur l'unité La Maison.

Une fiche de transmission est mise à jour quotidiennement lorsque l'éducateur se déplace sur le site, pour informer le surveillant de la présence effective des jeunes et apporter également une précision (état de santé, vigilance à avoir...) si nécessaire.

L'équipe éducative est par ailleurs en relation quotidienne avec le service administratif, notamment pour l'actualisation et la transmission d'informations permettant de maintenir à jour le dossier du jeune.

2.2.2. Organisation

- Une présence au service du projet du jeune

Le planning de présence éducative a été organisé en fonction des besoins identifiés pour ce dispositif. Pour autant, au regard des nombreux déplacements sur le territoire, il peut, en fonction du contexte et des situations, apparaître un peu insuffisant.

Durant la semaine, un éducateur est présent le matin de 7h à 14h30, puis un second lui succède de 14h à 22h30. Un autre intervient de 14h à 20h30 et, certains jours, un quatrième intervient en journée entre 10h et 18h.

Le week-end, une présence est assurée de 7h à 14h30 puis de 11h30 à 22h30. Le second assurant ensuite seul le week-end. Il n'y a pas d'interventions sur les Studios après 14h, sauf dans le cas d'une situation particulière relayée auprès du cadre d'astreinte.

L'équipe éducative est pour partie autonome dans ses choix d'organisation interne permettant ainsi de répondre tant aux besoins d'accompagnement sur le collectif qu'à ceux des hébergements extérieurs. Cette perméabilité, interdépendance entre les deux types d'accompagnement permet une fluidité et une adaptabilité au service du projet du jeune.

- De la coréférence au binôme éducatif

Conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, l'association met en œuvre dans ses établissements la fonction de « référent » pour chaque jeune accueilli. La « référence éducative » se veut être une pratique, une relation personnalisée, permettant de favoriser le développement d'un rapport de confiance.

Chaque jeune bénéficie d'une coréférence éducative et d'un psychologue référent afin d'assurer un suivi individuel au plus près des besoins du jeune, en adéquation avec sa situation personnelle. La désignation des deux éducateurs référents et du psychologue référent, gage de continuité dans la prise en charge, est décidée respectivement par la cheffe de service éducatif et l'équipe au regard des équilibres du nombre de prise en charge de chaque professionnel.

Il n'est en effet pas pertinent, que ce soit pour le jeune ou le professionnel, de choisir sa référence au risque de voir perturber la juste distance indispensable. En effet, si le facteur affectif est incontournable, voire même souhaitable dans la construction d'une relation de qualité, il ne doit pas constituer le point de départ du travail engagé. Il ne s'agit ni d'une amitié, ni d'une filiation plus ou moins artificielle, mais bel et bien d'engager un rapport de type professionnel.

Le choix d'une double référence éducative se justifie par la volonté de créer un lien particulier dans un cadre collectif tout en évitant le risque d'appropriation (tant de la part de l'éducateur que de celle du jeune). La coréférence permet de maintenir cette bonne proximité nécessaire, mais équilibrée dans la relation éducative et de pallier les conséquences d'éventuelles absences prolongées d'un des deux éducateurs, ceci favorisant un tiers éducatif permanent et rassurant. Le rôle du référent est essentiel de par son écoute, son observation et sa présence symbolique continue.

Tous les éléments d'information et d'analyse recueillis par les référents viennent alimenter l'élaboration et l'évolution du projet personnalisé d'accompagnement (PPA) en articulation avec le Projet Pour l'Enfant (PPE) rédigé par l'ASE.

C'est sur cette base que peut ensuite avoir lieu une réflexion pluridisciplinaire et permettre une rédaction objectivée des écrits. Enfin, l'un des référents sera le professionnel systématiquement présent lors des audiences et des réunions avec les partenaires (ASE, Éducation Nationale, santé ...).

2.2.3. Penser ensemble

- **Les réunions de service hebdomadaires**

Chaque semaine est organisée une réunion de 2h30 à laquelle sont présents les membres de l'équipe éducative, ainsi que le psychologue et la Cheffe de service. Une fois par mois, la maîtresse de maison se joint à l'équipe pour 30 minutes d'échange afin de faire un point et des retours sur ses interventions et interactions avec les jeunes.

Lors de ces réunions hebdomadaires, un point synthétique ou plus approfondi est établi pour chaque jeune puis sont abordées les questions de fonctionnement et d'organisation.

Un compte rendu détaillé est rédigé d'une part par l'équipe et d'autre part par la Cheffe de service qui le transmet sous 48h à 71h à l'équipe. Ces comptes rendus sont archivés dans un classeur pour l'année en cours et sur le serveur informatique.

- **Les réunions de synthèse**

Toute l'équipe éducative est présente sur ce temps de concertation ainsi que le psychologue référent et la Cheffe de service. En amont des invitations ont été adressées au représentant du service gardien ainsi qu'aux autres partenaires présents dans l'accompagnement du jeune notamment autour du soin psychique.

Au regard de l'âge des jeunes de l'unité *La Maison/SE2a*, celui-ci peut-être également convié en fin de réunion aux fins d'échanger sur sa situation et son projet.

Les synthèses sont systématiquement préparées lors de la réunion d'équipe précédente afin de recueillir et confronter les points de vue de chacun.

- **Les réunions d'Analyse de la Pratique (ADP)**

Ces séances, au nombre de 11 sur l'année, ont lieu une fois toutes les six semaines pour une durée d'1h30. Elles sont animées par un intervenant extérieur (Psychosociologue ou Psychothérapeute) et à destination de l'ensemble de l'équipe éducative : éducateurs titulaires, stagiaires, apprentis, et remplaçants en contrat longue durée.

En effet, la technicité, la réactivité nécessaire face à l'accélération des prises en charge, la charge émotionnelle accrue due à l'implication des professionnels et la densité du travail engagé conduisent l'établissement à définir l'analyse de la pratique comme un espace d'analyse collégial, permettant aux professionnels d'analyser leurs interventions en visant plusieurs objectifs :

- Acquérir un socle théorique commun afin d'harmoniser les pratiques et interventions professionnelles, de clarifier et d'ajuster la prise en charge individualisée.
- Obtenir un éclairage clinique pour rendre plus explicites les problématiques, optimiser les stratégies d'interventions éducatives et renforcer la cohérence d'équipe.

- Prévenir les situations à risque telles que le passage à l'acte, les réponses en miroir et anticiper les phénomènes d'usure et d'épuisement professionnel
- Amener les professionnels à porter réflexion sur les interrelations en œuvre, aussi bien dans le système familial, institutionnel, que partenarial
- Développer la créativité nécessaire à l'enrichissement des modalités d'interventions et des savoir-faire
- Renforcer les compétences individuelles mobilisables du savoir-être

- **Élaboration et évaluation du Projet personnalisé d'accompagnement (PPA)**

Une réunion de concertation entre le référent et/ou co-référent, le psychologue de référence et la Cheffe de service est planifiée dans les 2 mois qui suivent l'arrivée du jeune. En amont, les référents du projet ont recueilli les avis et souhaits du jeune et de sa famille ou/et tiers impliqués dans la situation.

De même, la trame du PPA aura été pour partie pré-remplie. Ce temps de concertation permet d'affiner les objectifs d'accompagnements, de définir les actions de mises en œuvre ainsi que les indicateurs de progression. Une co-évaluation est ensuite faite dans les 6 à 8 mois via la réunion synthèse/évaluation, et les objectifs réactualisés.

3. Les principes institutionnels d'intervention mis en équilibre

3.1. Penser l'arrivée comme préalable à la construction de la relation

- **Dans le cadre d'une demande d'admission par l'ASE**

L'instruction initiale de la demande d'admission est effectuée par l'équipe de direction sur dossier et au vu des places disponibles. Une réponse argumentée est transmise sous 8 jours à la plateforme d'orientation correspondante.

Dans le cadre d'une réponse positive, les premiers éléments de situation sont communiqués par la cheffe de service à l'équipe, lors de la réunion d'équipe hebdomadaire. En parallèle le fond de dossier transmis par l'ASE est mis en ligne via le serveur interne, sur le Netboard de l'unité concernée. Cette procédure permet à chaque membre de l'équipe de consulter les premiers éléments du dossier du jeune dans les meilleurs délais.

Par conséquent, avant même que le jeune ne soit accueilli physiquement, l'équipe a pu prendre connaissance des éléments principaux concernant le contexte d'accueil, les motifs de placement et ses enjeux principaux.

Dans les jours qui suivent, et bien évidemment pour ne pas résumer le jeune uniquement aux éléments rédactionnels transmis, un rendez-vous peut-être éventuellement envisagé, en amont de l'accueil définitif, en présence de la cheffe de service et d'un des référents éducatifs concernés et ponctuellement d'un psychologue.

La présence des parents est encouragée chaque fois que le cadre de la décision le permet, mais sa pertinence évaluée en lien avec l'ASE et en fonction de chaque situation notamment au regard de l'âge du jeune.

Cet entretien préalable permet d'une part de venir vérifier la compréhension de notre dispositif par le jeune, mais aussi de faire émerger la demande chez celui-ci, notamment autour de ses attendus et de son projet (scolaire, professionnel, hébergement...). Cet entretien repose sur un échange équipe/jeune/ parents et permet de poser les premiers jalons de l'accompagnement éducatif.

À cette occasion est également remis un livret d'accueil au jeune, aux professionnels du service gardien et aux parents. Dans ce livret, on retrouve les informations principales permettant d'appréhender le fonctionnement de l'unité (quotidien, règles de vie ...).

La composition de l'équipe y est détaillée tout comme l'architecture du lieu. Les numéros de téléphone, adresse mail sont précisés permettant ainsi si besoin au jeune et/ou à sa famille de se mettre en lien avec l'équipe pour toute demande d'information, de précision qu'ils jugeraient nécessaire d'obtenir avant l'arrivée définitive.

À l'issue de cet entretien, un délai d'environ une semaine est posé, contribuant à faire mûrir pour chacun, équipe et jeune, l'arrivée ou d'entériner le refus.

À son arrivée, l'équipe veille à mettre en place un accompagnement de plus grande proximité qui, au fil des semaines, va pouvoir s'alléger. En effet, nous avons pu repérer que du fait d'accueils hors département, les jeunes peuvent être davantage insécurisés à leur arrivée notamment en raison d'un environnement totalement nouveau leur demandant du temps pour se l'approprier, tant sur le plan de l'hébergement, du personnel et des autres jeunes, mais aussi de la ville en elle-même et de l'absence du réseau amical et familial.

Il convient donc d'accompagner ces premières semaines plus intensément et d'amener le jeune à explorer son environnement progressivement par le biais de sorties en ville et de l'utilisation des transports en commun. De même, l'inscription dans des dispositifs de droits communs autour des loisirs et du sport (maison de quartier, salle de sports, bibliothèque...) participe à l'appropriation de ce nouveau cadre de vie.

- **Dans le cadre d'une réorientation en interne (passage d'une unité vers une autre)**

La procédure diffère légèrement et, au regard de nos expériences antérieures, nous a amenés à l'envisager sous cette forme.

Tout comme lors d'une admission extérieure, les éléments principaux permettant une appréciation globale de la situation sont mis à disposition via le Netboard pour l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de l'unité précédente est planifié, auquel est associé le coordinateur ASE si cela est possible.

Le jeune concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager ce passage. Il s'agit bien souvent de permettre au jeune de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage doit concourir à offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés et davantage en adéquation avec son degré de maturité.

Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche. En fonction de chaque jeune, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir le maximum d'adhésion et de tisser une relation de confiance qui ne pourra être que favorable à l'accompagnement à venir.

Des repas sont envisagés, un temps de partage d'activité, un temps d'hébergement progressif, quelques rendez-vous sont également programmés avec l'un ou les nouveaux éducateurs référents, toujours en fonction de ce qui a été perçu comme nécessaire avant l'arrivée définitive.

Il s'agit de pouvoir associer et entendre le jeune sur ses attentes et ses représentations et déterminer comment lui se projette sur cette nouvelle unité. En fonction des éléments recueillis et des souhaits ou projets exprimés, des réajustements pourront être envisagés notamment en termes d'hébergement projeté (studio ou FJT) ou de réorientation scolaire (voie directe ou apprentissage voire service civique). En effet, le jeune doit pouvoir être acteur de son projet et ne pas avoir le sentiment qu'il a été imposé ou décidé sans lui.

3.1.1. Le processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'observation quotidienne du jeune et les investigations parallèles (dossier, carnet de santé, bulletins scolaires...) permettent d'alimenter les réunions interdisciplinaires et d'ajuster le projet personnalisé d'accompagnement. Il s'agit d'être attentif aux détails pour être en mesure d'explorer toutes les hypothèses permettant d'apporter une orientation générale à l'action qui sera menée par la suite. Le PPA est élaboré pour permettre d'aider le jeune à évoluer au mieux de ses moyens, de ses difficultés personnelles et familiales et de ses capacités, en fonction des objectifs de placement.

Dans les deux à trois mois qui suivent l'arrivée du jeune, une réunion de concertation entre le référent et/ou le co-référent, le psychologue référent et la cheffe de service est organisée pour valider les objectifs d'accompagnements, définir les moyens à mettre en œuvre, déterminer les critères d'évaluation, autant d'éléments qui concourent à construire le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) de manière à trouver un point de rencontre entre le projet de l'éducateur et celui du jeune.

Au préalable auront été recueillis également les éléments essentiels à la compréhension de la situation, les souhaits de la famille, ceux du jeune, ainsi que le témoignage de tiers impliqué (enseignants, famille élargie ou autres) si tel est le cas. Les objectifs retenus devront être pertinents (en adéquation avec l'âge, la maturité et la nature des difficultés rencontrées par le jeune) ; concrets et sans équivoque, comporter une échéance ; définis à court, moyen et long terme (pouvant donc nécessiter des étapes intermédiaires) et être exprimés positivement.

Lorsque le document est finalisé, il est contresigné par les protagonistes et adressé par mail au service gardien. Son évaluation, planifiée dans les 6 à 8 mois après sa rédaction, est réalisée en présence de la Cheffe de service, des éducateurs référents et d'un des psychologues. Pour chaque objectif, une appréciation précise de l'évolution est constatée, l'estimation de l'échéance mesurée et, au regard des progrès, de nouveaux objectifs et moyens sont envisagés ou réajustés.

3.1.2. La chambre : un espace personnalisable

À son arrivée, le jeune se voit attribuer une chambre individuelle qui, en amont, aura soigneusement été préparée par la maîtresse de maison. Il y trouvera également tout le linge de toilette et de lit nécessaire pour son quotidien. De même un kit hygiène est proposé si besoin : dentifrice, gel douche, shampoing ...

Le jeune est invité à pouvoir investir cet espace comme le sien, et à ce titre doit pouvoir le personnaliser (photos, affiches, objets personnels comme une lampe, un plaid ...) dans le respect du règlement intérieur. Son prénom est inscrit sur sa porte de chambre.

Chaque chambre est donc différente et agencée en fonction du goût des uns et des autres. Pour cette tranche d'âge, la chambre est souvent envisagée comme un espace ressource (antre ou refuge) où l'adolescent ou le jeune adulte peut y passer beaucoup de son temps. Il est donc essentiel de lui permettre de pouvoir l'investir à sa convenance.

La chambre de l'adolescent représente son autonomie, son intimité, son territoire, sa grotte... C'est aussi son lieu de jeu, de sexualité, d'ouverture sur le monde, surtout lorsqu'il a un ordinateur ou son téléphone. C'est également son endroit secret que l'on se doit de respecter.

3.1.3. La vie personnelle quotidienne implantée dans un collectif, le défi de la confidentialité et du respect de l'intimité

L'architecture du site La Maison et les besoins de réfection nécessaire notamment en termes d'isolation, ne garantis pas toujours efficacement la confidentialité et l'intimité des jeunes.

En effet, le bureau implanté au Rez-de-chaussée présente une faible isolation phonique et par conséquent, les échanges entre éducateurs ou jeunes et éducateurs peuvent être entendus pour partie. De même, la configuration des espaces chambres et sanitaires par étage ainsi qu'une isolation trop insuffisante génère une promiscuité qui peut participer à générer des tensions entre les jeunes.

Sur les Studios, la configuration globale permet un plus grand respect de la confidentialité et de l'intimité de chacun. En effet, chaque Studio est doté d'un espace kitchenette et sanitaire (douche + toilette) garantissant de fait un respect plus accru de l'intimité.

Malgré les contraintes matérielles et architecturales existantes, l'équipe veille à pouvoir garantir tant faire ce peut le respect de l'intimité. Pour ce faire notamment, l'éducateur et la maîtresse de maison ne s'introduisent pas dans la chambre du jeune sans avoir frappé à la porte au préalable et attendu son accord (sauf cas de force majeure de type mise en danger).

De même, les jeunes sont invités à pouvoir échanger prioritairement dans l'espace bureau et non pas dans les pièces communes, lorsque le sujet est d'ordre privé.

Autre exemple, un sèche-linge en plus du lave-linge est mis à disposition pour permettre aux jeunes de pouvoir gérer leur linge sans qu'il soit exposé à la vue de tous notamment pour le séchage.

En effet, certains ayant pu exprimer qu'ils ne voulaient pas partager un espace d'étendage commun et y voir leurs vêtements suspendus.

Le respect de l'intimité et de la confidentialité s'inscrit donc dans une démarche plus globale conciliant intimité et sociabilité au travers d'un accueil collectif.

3.2. Les modalités de prise en charge collective

3.2.1. Agencement et aménagement des espaces collectifs

Sur **La Maison**, l'espace collectif est décoré et investi par les jeunes. Des travaux d'amélioration sont programmés et permettront de repenser certains espaces notamment entre la salle à manger et le coin télévision et multimédia.

L'espace extérieur, jardinet et terrasse, apporte un espace supplémentaire apprécié des jeunes. En effet, aux beaux jours de l'été, un salon de jardin ainsi qu'un store banne permettent de profiter de repas dehors ou d'un moment de détente lorsque les transats sont installés.

Un petit carré potager permet aux jeunes de cultiver quelques plantes aromatiques et des fraisiers. Un cabanon de jardin, situé fond du jardin, est mis à disposition pour le rangement des vélos.

3.2.2. Organisation de la participation à la vie quotidienne collective

La tranche d'âge visée implique, de fait, une incitation des jeunes par l'équipe à se mobiliser pour les tâches quotidiennes. Cette demande de participation permet d'un part de faciliter le vivre ensemble, mais aussi d'acquérir pour certains une base ou un perfectionnement en vue d'un projet d'autonomie de type logement extérieur.

Selon leur degré de compétence dans ce domaine (gestion du linge, rangement et nettoyage de la chambre, cuisine), les jeunes sont accompagnés, soit par l'équipe éducative, soit par la maitresse de maison à pouvoir s'appuyer sur les contraintes de gestion du quotidien pour développer de nouvelles compétences.

- Les temps de repas

Sur le collectif de l'unité La Maison

Sur le collectif de l'unité la Maison, il est demandé aux jeunes présents de partager le repas en commun sauf si l'emploi du temps de l'un d'eux amène une contrainte particulière (ex : activités...) nécessitant un repas en différé.

Le passage à table ainsi que le partage du repas peut-être encore une source d'angoisse ou d'agitation chez certains, en lien avec leurs traumatismes antérieurs autour de ce moment (forçage ou au contraire restriction alimentaire, conflits familiaux importants sur ce temps, violence, confrontation au regard de l'autre dans une grande proximité...).

L'éducateur présent veille donc à adapter si besoin en fonction de ce qu'il aura repéré et envisagé comme hypothèse et modalités d'accompagnement. Il peut être proposé ponctuellement un repas sur l'extérieur notamment pour partager un moment privilégié avec le jeune ou faire support de médiation.

Sur les temps de week-end, les jeunes doivent aller faire les courses avec les éducateurs et préparer le repas avec l'éducateur présent. Pour certains, cela est vécu comme une contrainte difficilement compréhensible. Pour autant cela participe pleinement à l'apprentissage en termes de gestion budgétaire (budget alloué, dépenses à justifier si courses sans l'éducateur) et d'équilibre alimentaire. En effet, peu à leur arrivée sont à même de pouvoir élaborer un menu un tant soit peu varié et équilibré.

Sur les Studios et les hébergements autonomes : d'autres modalités de fonctionnement

S'il est prévu que les repas soient préparés uniquement par les jeunes, il a notamment été constaté un besoin d'apprentissage conséquent dans ce domaine sur les Studios ainsi que sur le sujet l'hygiène et de l'entretien de l'espace de vie.

Par conséquent, il est maintenant proposé à ceux qui le souhaitent de pouvoir bénéficier d'un temps d'atelier cuisine, mais aussi ménage de son logement, encadré par la maîtresse de maison à hauteur d'une fois/15j le mardi de 19h à 20h30. L'équipe éducative peut également venir en renfort si la problématique est complexe. De même, un éducateur passe chaque jour pour rester attentif entre autres à l'entretien du logement et des courses alimentaires qui sont faites et stockées.

Il peut arriver, malgré un suivi régulier, que l'hygiène du logement et l'état global du logement corrélé à l'absence de mobilisation du jeune nous conduisent à devoir condamner l'accès du Studio par une fermeture à clés sur une très courte période. Cette sanction, oblige le jeune à être reçu par la Cheffe de service avec obligation d'une remise en état dans les plus brefs délais, permettant après vérification par l'équipe qu'il puisse réintégrer son logement. S'il refuse, une chambre de veille est mise à disposition sur l'établissement, jusqu'à ce qu'il mobilise pour le nettoyage de son logement, mais bien généralement la remise en état se fait sans en arriver à ce stade.

3.2.3. Les activités collectives

Les activités collectives restent à la marge au regard de l'âge des jeunes accueillis et de la nécessaire inscription dans un réseau extérieur. Ponctuellement, il peut néanmoins être proposée une activité extérieure pour soutenir les conditions d'une insertion sociale. De même, durant les vacances, la possibilité de programmer des temps forts (activités sportives, sorties exceptionnelles...) vient ponctuer le quotidien pour favoriser la cohésion de groupe.

Des temps de convivialité sont également organisés par l'équipe, notamment autour d'un anniversaire, d'un pot de départ, des fêtes de fin d'année, voire autour d'un repas à thème.

3.2.4. La médiation des professionnels dans la vie collective

Le partage de la vie collective est relatif avec cette tranche d'âge. En effet, les jeunes de La Maison vivent sur la même unité, mais ils sont bien souvent investis d'une dynamique individuelle et des projets plus personnels et qui viennent limiter la dimension relationnelle collective.

Pour autant, le partage du quotidien et la promiscuité peuvent être source de tensions entre eux qu'il convient de réguler rapidement pour limiter les effets de groupe. Il peut arriver que le jeune soit convoqué par la cheffe de service si son comportement, malgré plusieurs tentatives de médiation ou de recadrage par l'équipe, ne cesse et vient de fait perturber la vie du collectif ou malmené un autre jeune de l'unité.

Il n'existe pas de réunion d'expression en groupe, car cet outil ne répond pas vraiment à la dynamique de cet âge. Chaque jeune préfère s'exprimer individuellement avec l'éducateur, dans une relation d'adulte à adulte, les jeunes percevant la réunion comme infantilisante.

Pour autant des temps de discussions informelles s'improvisent régulièrement, aussi bien en lien avec une série télévisée, un fait divers ou une expérience personnelle de tel ou tel autre. Autant de prétextes et d'invitations à pouvoir échanger autour de différents sujets concernant le vivre ensemble, la question du genre, la sexualité, la notion de choix, les conduites à risques ...

3.2.5. Gérer les perturbations de la vie collective

L'équipe s'inscrit dans une démarche proactive de recherche et d'analyse permettant pour partie de comprendre l'origine de certaines postures chez quelques jeunes. Des postures qui elles-mêmes entraînent ou majorent des passages à l'acte ou des incivilités qui perturbent la vie collective.

La réponse éducative qui est apportée soit du côté de l'ajustement de l'accompagnement et/ou de la sanction l'est toujours suite à un temps de concertation collégiale lors de la réunion d'équipe en présence de la cheffe de service et de la psychologue. Les jeunes savent d'ailleurs que les décisions importantes sont prises lors du déroulement de celle-ci et ont bien repéré cette instance.

Lorsque survient un évènement qualifié d'indésirable, et au regard des conséquences qu'il a engendrées (acte délictueux, violence verbale ou physique, mise en danger), une procédure est enclenchée selon les modalités suivantes :

- ☑ **1er temps**/ Reprise par la cheffe de service, l'un des éducateurs référents et le jeune
- ☑ **Second temps**/ Reprise par l'un des éducateurs référents, le ou la psychologue et le jeune

L'objectif principal étant d'amener le jeune à s'interroger sur son passage à l'acte en rappelant l'interdit et en soutenant le processus réflexif.

Il peut arriver, à titre exceptionnel, qu'un jeune en raison de la répétition des actes transgressifs qu'il a posés notamment violence et trafics divers (vols, revente de cannabis...) et au regard du constat d'inefficacité de l'accompagnement éducatif, se voit signifier (en concertation avec l'ASE), la fin de sa prise en charge par notre association.

Son départ peut être relativement précipité et entraîne de fait un questionnement chez les autres jeunes. Il est essentiel de pouvoir alors expliciter aux autres, les motifs de cette décision.

Il est d'ailleurs essentiel de veiller à maintenir une communication fréquente autour de ce qui concerne le collectif et ses mouvements, car cela participe de la sécurisation du groupe dans son ensemble.

3.2.6. Élaboration et transmission des règles de vie collectives

Lors du rendez-vous de préadmission, la remise du livret d'accueil permet d'énoncer les principales règles de vie. Lors de l'accueil définitif, elles sont de nouveau précisées si besoin et peuvent être réaffirmées. En effet, même si elles sont parfaitement comprises, les jeunes viennent régulièrement les questionner et, pour certains, tenter de les contourner sous la forme d'un jeu ou d'un enjeu relationnel avec l'équipe éducative.

Pour ce qui concerne le **SE2A**, lors de l'intégration d'un Studio en interne, un rendez-vous est fixé avec la cheffe de service et l'éducateur référent pour acter sa mise à disposition. Après lecture du règlement de fonctionnement des Studios, il est demandé au jeune de signer le document pour formaliser son accord de principe. De plus, un état des lieux est effectué, en présence d'un agent technique et de l'éducateur. Une caution de 150€ lui est également demandée, somme qui lui sera rendue à sa sortie si aucune dégradation n'est relevée.

Lors de l'intégration du **pré-studio**, une procédure analogue est mise en place, à l'exception toutefois de la demande de caution au regard de la courte durée d'occupation du lieu (3 semaines maximum).

3.3. La participation des usagers et de leurs représentants légaux

3.3.1. Le Conseil de Vie Sociale

Un groupe d'expression se réunissant chaque mois, sur l'actualité de l'unité, a pour vocation de susciter le dialogue entre les enfants de l'unité, d'encourager la communication entre pairs et entre les enfants et les professionnels.

Outre cet espace de parole, propre au groupe d'enfants, une Commission de la vie sociale existe, conformément au décret N° 2004- 287 du 25 mars 2004, relatif au Conseil de la Vie Sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles et à l'article 10 de la loi du 21 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Dans le cadre de cette démarche, le CVS d'ARPEJE 49, qui réunit plusieurs représentants de chaque unité, vise le bon fonctionnement de l'établissement, la bienveillance et la qualité de vie des personnes accompagnées, en les associant aux questions qui les concernent.

Il a pour objectif d'améliorer de manière continue les prestations d'accueil et d'accompagnement de l'Association, en s'appuyant sur la parole directe des personnes concernées.

Les représentants du CVS reçoivent à ce titre un appui des professionnels de manière à soutenir, chemin faisant, le rôle de chaque représentant. C'est pourquoi, pour donner l'envie aux enfants et aux jeunes d'être représentants au CVS, il importe de les convaincre de l'utilité de cette instance et du rôle de représentant qui leur échoit. Ainsi, les jeunes représentants sont élus dans chaque unité d'accueil, par tranches d'âge.

Le nombre de représentants des personnes accueillies a été établi au regard de la volonté de l'Association d'adapter un nombre significatif de représentants par unité éducative, y compris celle consistant à assurer la représentation des plus jeunes, dont l'âge d'éligibilité est fixé à partir de 6 ans.

En fonction de l'âge et du niveau d'autonomie des jeunes accueillis, les plus jeunes sont accompagnés d'un éducateur référent qui assiste au CVS aux fins de faciliter la prise de parole et la reformulation des sujets traités.

Espace d'échanges directs entre les jeunes accueillies et la direction, le CVS représente une instance décisionnaire. Ainsi, le maintien de l'adoption d'un cadre formel (reposant sur un système de représentation) permet de montrer aux jeunes l'importance accordée à leur avis, de faciliter le traitement des propositions et de leur apporter un sentiment de fierté et de responsabilité vis-à-vis du reste du collectif.

Avant la tenue de chaque CVS (trois fois dans l'année au minimum), les représentants des usagers des différentes unités se réunissent pour examiner ensemble les thèmes susceptibles d'être mis à l'ordre du jour, les hiérarchisent en fonction des priorités, et de leur intérêt pour l'Association dans son fonctionnement global, et établissent ensemble l'ordre du jour.

Cet ordre du jour intègre ensuite les propositions émises par les représentants des autres collèges. Il est ensuite proposé au président du CVS.

Toutefois, en raison de la nature judiciairisée d'un grand nombre de prises en charge, la représentation des familles ou des représentants légaux n'est pas assurée, notamment au regard de la spécificité des situations rencontrées.

En effet, la restriction de droits de visite et d'hébergement, l'encadrement contraint inhérent à certaines mesures, les difficultés à mobiliser concrètement les familles des usagers (difficultés matérielles à se déplacer, adhésion limitée au placement), représentent un frein à cette représentation destinée à leur permettre d'endosser sereinement un rôle de porte-parole au sein du collectif.

Pour autant, le compte rendu écrit de chaque réunion est ensuite diffusé aux familles, au reste du personnel de la structure et transmis aux jeunes.

3.3.2. Associer les familles

Il est proposé à certains parents, des entretiens familiaux encadrés par le ou la psychologue de l'établissement et ce, en présence d'un éducateur référent.

Ils permettent aux familles de dépasser leurs conflits et au jeune mineur de maintenir un lien avec ses parents par des mises en relation, qui pourront évoluer ultérieurement vers des rencontres sans intermédiaire.

Concernant la scolarité, les démarches d'inscription des mineurs, le suivi trimestriel placent les parents au premier plan du projet de leur enfant, chaque fois que leur présence est possible. Soucieux de l'avenir de leurs enfants, les parents se manifestent assez régulièrement sur ce sujet, même si la distance géographique ne permet pas toujours qu'ils soient présents physiquement.

Parallèlement, des rencontres avec le référent éducatif, parfois accompagné de la cheffe de service, et d'un psychologue de l'établissement, sont programmées ponctuellement, sur place ou à domicile pour faire le point de l'évolution de la situation.

3.4. Les Visées de l'accompagnement et pratiques mises en œuvre au quotidien

3.4.1 La Maison / SE2A : un double dispositif d'accès progressif à l'autonomie

Bien qu'il s'agisse de deux dispositifs distincts, l'unité **La Maison et le SE2A** s'entendent comme une seule et même entité. Cette interdépendance permet notamment de garantir une continuité, tant dans la relation tissée avec l'équipe éducative, que dans le suivi et le projet individuel du jeune.

En effet, notre expérience antérieure nous a démontré que l'accueil direct d'un jeune sur un logement autonome générerait trop souvent une mise en échec de son projet. Nombre de jeunes étant dans une confusion entre leur désir d'autonomie et une volonté d'indépendance, qu'ils nomment comme identique, et qui se révèle être dans les faits une volonté affirmée de pouvoir jouir d'une liberté sans limites, ni contrainte.

Il nous est donc apparu comme essentiel et incontournable qu'un primo-arrivant, y compris pour un jeune majeur, puisse se mettre en place prioritairement sur le collectif. Sa durée est certes ajustable en fonction des points d'appuis et des fragilités qui pourront être repérés comme potentiels ou freins à l'intégration d'un logement autonome, mais il convient de pouvoir évaluer au préalable la capacité du jeune à pouvoir respecter le cadre et ses limites. Il s'agit également de pouvoir observer sa capacité à pouvoir gérer, du moins pour partie, son quotidien (budget et équilibre alimentaire, hygiène et entretien de son logement, projet scolaire ou professionnel...).

A cela il convient d'intégrer la dimension psychoaffective dans laquelle il se trouve ; sa capacité à se confronter à la solitude, sa capacité à tisser du lien avec ses pairs, sa capacité de discernement, ainsi que sa maturité affective.

Cet accueil premier sur le collectif participe également à construire la relation éducative entre le jeune et l'équipe et réciproquement. Il s'agit d'apprendre à se connaître mutuellement, apprivoiser la confiance, pour permettre à chacun d'intégrer ce lien nouveau en présence de l'autre, y compris lorsqu'il sera plus à distance dans le cadre d'un futur hébergement extérieur individuel.

L'interdépendance entre ces deux dispositifs (accueil en collectif et suivi individuel extérieur) permet également de proposer, à un jeune de faire l'expérience sur une durée déterminée (2 – 3 semaines) d'un vécu en logement extérieur (Studio ARPEJE49).

À l'issue de cette expérience, et des compétences repérées ou si la tentative devait être invalidée, le projet pourra se poursuivre sur une plus longue durée ou à contrario être différé, avec un retour sur le collectif. Il s'agit pour le jeune de pouvoir mettre à l'épreuve des principes de réalité, tout en minimisant la prise de risque qui pourrait conduire à un échec ou un abandon du projet initialement envisagé. Cette progressivité nous paraît essentielle pour garantir et respecter le rythme du jeune dans sa prise d'autonomie effective.

3.4.2. Notre logique d'accompagnement et nos postures éducatives

L'adolescence s'avère être un âge de reconnaissance complexe, âge de l'incertain et du paradoxe. Le jeune veut à la fois se démarquer et appartenir au groupe. Il est entre l'enfance et l'âge adulte, pris dans les incertitudes de ce dernier, sans en maîtriser le statut.

*« L'adolescent pérégrine en adolescence, au gré de ses rencontres avec les autres, en tricotant son identité, avec ces trois brins de laine : le corps, les valeurs parentales et le projet de vie. Certains en font des tressages artistiques, d'autres en font des casse-têtes [...] L'adolescence se définirait alors comme le temps que l'on met pour bâtir des réponses plus ou moins acceptables à ce triptyque interrogatif ».*⁶

La dominante émotionnelle à cet âge est bien souvent du côté de la radicalité et de l'excès dans les positionnements relationnels notamment avec leur famille ou leurs amis. L'équipe tente d'amener le jeune à cheminer sur sa posture et à y introduire de la nuance pour limiter les risques de ruptures définitives qui elles-mêmes finissent par générer de la souffrance supplémentaire.

Certes, certaines situations familiales sont extrêmement dégradées voire toxiques pour autant le jeune quoi qu'il en soit doit faire avec ce contexte, cette histoire et pour partie cheminer dans une forme d'acceptation sans pour autant s'y soumettre bien évidemment.

C'est un processus long, bien souvent douloureux, mais indispensable pour accéder à l'autonomie, car pour parvenir à être bien différencié, mieux individué et plus autonome, il est essentiel d'être suffisamment bien attaché.

- **Accès à la majorité : entre désir et crainte**

Si nombre de jeunes de cet âge peuvent exprimer leur hâte d'être majeur, ils manifestent également leur crainte vis-à-vis des responsabilités que cet état va engendrer. C'est une période très sensible qui vient pour certains réactiver les sentiments d'abandon, les angoisses de perte, avec des choix à faire engendrant une certaine radicalité dans leurs attitudes et dans la manifestation leurs liens.

Conscient que nous sommes de cette imminence, notre posture d'accompagnement repose avant tout sur le fait d'anticiper, pour mieux accompagner ce cheminement vers la majorité et les différentes options qui peuvent s'offrir à eux, comme la possible contractualisation d'un contrat jeune majeur ou un retour au domicile familial entre autres.

⁶ Ludovic VA>RICHON – Adolescence avec limites, adolescence sans limites – in Le Sociographe 2015/5 (N° Hors-série 8), pages 181 à 196

Les objectifs principaux poursuivis étant de soutenir et de permettre l'accès à une formation scolaire ou professionnelle, l'accès à l'emploi et aux méthodes de recherche d'emploi, l'accès à des ressources et à la gestion d'un budget, l'accès aux soins et aux droits, l'accès à la citoyenneté et à la culture.

Pour cela, il est bien évidemment essentiel de pouvoir tisser un lien de confiance, basé sur un respect mutuel pour adapter sous les meilleurs auspices chaque projet d'accompagnement à la singularité de chaque jeune. Leur projet devant se construire avec eux et non pas en leur lieu et place.

- **Comment faire avec les possibles et les impossibles ?**

La dominante émotionnelle à cet âge et bien souvent du côté de la radicalité et de l'excès dans les positionnements relationnels notamment avec leur famille ou leurs amis. L'équipe tente d'amener le jeune à cheminer sur sa posture et à y introduire de la nuance pour limiter les risques de ruptures définitives qui elles-mêmes finissent par générer de la souffrance supplémentaire.

Certes, certaines situations familiales sont extrêmement dégradées voire toxiques pour autant le jeune quoi qu'il en soit doit faire avec ce contexte, cette histoire et pour partie cheminer dans une forme d'acceptation sans pour autant s'y soumettre bien évidemment.

C'est un processus long, bien souvent douloureux, mais indispensable pour accéder à l'autonomie, car pour parvenir à être bien différencié, mieux individué et plus autonome, il est essentiel d'être suffisamment bien attaché.

- **Accompagner les expériences et les prises de risque**

Le cheminement jusqu'à la majorité est bien souvent sinueux, avec des alternances de progressions significatives et des régressions parfois conséquentes. Cette forme d'instabilité émotionnelle, de mouvements psychiques ambivalents nécessite une juste distance relationnelle dans l'accompagnement éducatif : tout près, mais pas trop. Des entretiens réguliers avec les éducateurs notamment les référents permettent de venir réguler et mettre en mots les émotions traversées et permettre si besoin une remise en mouvement.

De même, le jeune a besoin de se faire ses propres expériences et de pouvoir se confronter par lui-même aux règles et à la loi. Pour ce faire, nous nous appuyons sur le contrat moral qui nous lie les uns aux autres et l'engagement de la parole (adultes et jeunes).

À ce titre, le jeune peut être autorisé en accord avec l'équipe à pouvoir sortir librement, en soirée (sur les périodes de vacances) et sur le week-end. Il est encouragé à pouvoir tisser du lien relationnel et social en dehors du groupe.

Ces sorties autorisées permettent également à l'adolescent, une progressivité dans l'accès à l'autonomie et une capitalisation des expériences avant sa majorité.

Cet apprivoisement d'une forme de liberté et de prises de risque participe à l'intégration des règles et des limites, limitant ainsi à la majorité un risque de sabotage scolaire, professionnel ou social.

Lorsque le contrat n'a pas été respecté, une reprise est faite par l'équipe et, en seconde intention si cela s'avère nécessaire, par la cheffe de service. Au-delà de rappeler le non-respect l'engagement pris, il s'agit de pouvoir confronter le jeune à ses propres incohérences entre l'énoncé, sa mise en acte et les conséquences.

Si par ailleurs les majeurs sont bien évidemment amenés à pouvoir circuler plus librement, il leur est toutefois demandé de nous tenir informés de leurs absences exceptionnelles du type week-ends chez des amis, temps de vacances hors département (via un SMS, un appel téléphonique). Cette nécessité

de devoir rendre compte à l'équipe participe à notre intention de prendre soin du jeune et au maintien de la qualité de la relation éducative.

- **Se confronter au principe de réalité avec progressivité**

Chaque jeune lorsqu'il intègre le dispositif SE2A se voit attribuer un budget en fonction de ses revenus et des charges identifiées (repas, hygiène, téléphonie, vêtements...). Au fur et à mesure de l'avancée du projet du jeune, de l'évolution de son statut (scolaire ou salarié), de revenus complémentaires éventuels de type bourses ou pensions alimentaires versées par l'un des parents, le budget est réajusté. Il est toutefois posé comme principe une dégressivité progressive pour permettre au jeune d'être au plus proche de sa réalité financière lorsque son contrat jeune majeur prendra fin et ainsi réduire le risque de dettes ou de précarité après sa sortie du dispositif.

De même, il est mis en place un **loyer/épargne** pour tout emménagement dans un logement appartenant à l'association. Chaque mois, le jeune fait un virement à l'association à hauteur du montant déterminé (Studio interne 75€, appartement 150€) et qui sera épargné jusqu'à sa mobilisation pour un projet (permis, départ...). De même, une caution est exigée pour chaque type de logement et qui est bien évidemment restituée si aucune dégradation n'est constatée et que le ménage a été convenablement fait. Bien souvent ce petit pécule de caution participe à l'achat de mobilier pour un logement indépendant.

- **Veiller à la réassurance et la sécurisation post 18 ans**

Lorsque le jeune atteint sa majorité, il est fréquemment effarouché par la responsabilité légale dont il sera désormais détenteur ainsi que par toutes les démarches administratives qu'il lui revient désormais de devoir enclencher. Nous observons là aussi des degrés de maturité très variables en fonction de chaque profil.

Par conséquent, et ce malgré leurs 18 ans fraîchement acquis, certains font le choix de différer leur projet de logement extérieur. C'est pourquoi le double dispositif La Maison/ SE2A offre cette opportunité de « faire l'essai » d'un hébergement autonome via un Studio interne et, en fonction de son efficience, envisager un projet d'appartement. A contrario, il est possible de convenir de poursuivre l'expérience quelques semaines supplémentaires sur le collectif La Maison pour rassurer le jeune et conforter ses acquisitions.

La demande de Contrat Jeune Majeur représente aussi une démarche d'importance qui inscrit le jeune dans une autre dynamique, puisqu'elle s'enclenche à sa demande et ne lui est imposée par aucune tierce personne (ASE, JE).

Cette demande implique toutefois que le jeune puisse avoir mesuré et déterminé avec l'équipe et l'ASE les objectifs de ce contrat et intégré que ce contrat de prise en charge puisse être suspendu s'il ne devait pas être respecté. Pour le premier CJM, en amont de la contractualisation effective, un rendez-vous est organisé à ce titre avec le responsable protection du département concerné, en présence du jeune et de son référent.

Depuis que nous collaborons avec les autres départements, nous constatons une reconduction des contrats quasi systématiquement lorsque nous soutenons les arguments conduisant à cette requête. Ce travail partenarial ASE/ établissement s'avère très efficace et nous observons qu'il participe grandement à la sécurisation post majorité du parcours du jeune.

Le jeune peut ainsi effectivement se projeter à court et moyen terme, et ressentir moins de pression quant à une échéance trop rapprochée. Il en va de même pour l'équipe éducative qui dispose de davantage de temps pour permettre aux jeunes de mûrir leurs projets.

- **Associer le jeune à toutes les décisions le concernant**

Au regard de la tranche d'âge accueillie sur l'unité, le jeune est systématiquement associé et concerté pour toutes les décisions le concernant. Tous les écrits (rapports d'évolution, notes, ...) lui sont lus. De même il est convié à participer au temps de synthèse en interne pour s'exprimer et interagir avec l'équipe, la cheffe de service, le psychologue, sur l'évaluation qui lui est transmise, au regard des nouveaux objectifs retenus pour la poursuite de son accompagnement.

4. Le travail pluridisciplinaire et le travail en réseau avec l'environnement

4.1. Soutenir et développer les compétences de chaque professionnel

Dans le cadre du recrutement du personnel, l'Association s'assure des compétences de ce dernier à travers le parcours professionnel et les qualifications sanctionnées par le(s) diplôme(s) correspondant(s) à sa fonction. Ainsi, l'ensemble des salariés (CDI et CDD) exerçant dans la MECS La RIVE BLEUE sont qualifiés, au regard des fonctions qu'ils sont amenés à occuper.

La procédure établie en matière de recrutement s'applique à tous types de contrats, au regard des enjeux d'optimisation des compétences attendues, avec le profil des postes à pourvoir. Une attention toute particulière est accordée à veiller à la bonne intégration du salarié dans notre organisation, l'objectif poursuivi étant de favoriser les conditions d'une prise de poste dans les meilleures conditions.

Le Document Unique de Délégations est validé et les différentes fiches de poste, éventuellement réactualisées au regard des nécessités, sont formalisées au sein d'ARPEJE 49. Elles ont été construites par ARPEJE49 en fonction des missions que les salariés sont amenés à exercer.

Des entretiens professionnels sont réalisés tous les deux ans pour échanger avec le salarié, faire un bilan de son parcours professionnel et adapter au mieux ses besoins de formation.

▪ **Chef de service**

En responsabilité de l'encadrement, de la gestion administrative et de l'animation de plusieurs équipes éducatives et service il est garant du suivi et du bon déroulement du projet du jeune. Il organise les réunions d'équipe et est en lien étroit avec les psychologues.

Il pilote et coordonne la mise en œuvre du projet éducatif des jeunes accueillis et accompagne leurs évolutions dans le cadre des orientations du projet d'établissement, du projet associatif ainsi que celles du schéma départemental.

En lien avec la direction, il gère, répartit et planifie les moyens humains, matériels et budgétaires des unités sous sa responsabilité.

▪ **Moniteur éducateur et Éducateur spécialisé** : Une même pratique au quotidien

Bien que la fiche de poste indique une prédominance en faveur de l'animation du quotidien pour le Moniteur éducateur et, pour l'Éducateur spécialisé, le pilotage du projet de l'enfant accueilli, il s'avère que dans l'accompagnement au quotidien et l'élaboration des projets, ces deux profils de poste participent aux mêmes missions.

Ce positionnement institutionnel, quant à une pratique d'accompagnement quasi similaire dans son déploiement pour ces deux fonctions, permet de garantir une continuité de la prise en charge du jeune et une diversification des missions et attendus pour les professionnels concernés.

- **Maîtresse de Maison** : transmettre des compétences aux jeunes la gestion des tâches quotidiennes

Son rôle consiste prioritairement à assurer les conditions matérielles de la vie des jeunes accueillis en matière d'aménagement et d'entretien des locaux, de gestion des repas, des stocks de produits ménagers et alimentaires, du linge, du budget, de l'économat.

Elle participe également à offrir un lieu de vie propre et chaleureux pour les enfants accueillis sur l'unité, dans le respect d'une relation adaptée aux jeunes.

Elle veille également, pour cette tranche d'âge à associer et accompagner les jeunes dans certaines tâches, afin de les rendre plus autonomes dans notamment pour l'entretien de leur linge, de leur chambre ou logement (studio), de la confection du repas, des courses...

- **Surveillant de nuit** : garantir la sécurité des jeunes la nuit

Le surveillant de nuit est là pour garantir la sécurité des jeunes accueillis et du collectif au départ de l'éducateur. Il veille à ce que les conditions de repos soient optimales et pour cela il peut être amené à rappeler les règles de fonctionnement, rassurer, réconforter ou encore gérer une urgence de type médicale en lien avec le cadre d'astreinte. Il doit également assurer un relais d'information nuit/jour auprès de l'équipe éducative.

- **Les psychologues**

Ils sont dans une position d'identification aux jeunes afin de favoriser et maintenir un lien éducatif positif et compréhensif des manifestations comportementales et verbales des jeunes.

Ils participent à l'analyse des rapports entre vie psychique et comportements individuels, familiaux et collectifs afin de promouvoir la compréhension singulière et l'autonomie de la personnalité.

Ils veillent à favoriser la réflexion d'équipe sur son fonctionnement groupal et l'analyse du contre-transfert à l'œuvre dans la prise en charge éducative. Ils sont garants de la mise en œuvre du cadre des entretiens familiaux psychoéducatifs et des entretiens individuels auprès des jeunes pour lesquels un besoin a été identifié et qui les sollicitent en ce sens. Sur l'unité La Maison, au regard de la tranche d'âge, les jeunes sont de préférence accompagnés vers des dispositifs de droits communs : psychiatres ou psychologues en libéral ou dispositif pour adolescents/ adultes.

Pour autant, le jeune doit pouvoir rencontrer au moins une fois la psychologue de référence de l'unité lorsqu'il intègre celle-ci. Nous pouvons constater que le cadre formel d'un entretien dans un bureau peut-être un frein important de mobilisation pour le jeune à ce type de rencontre.

Par conséquent, en fonction de ce qui aura été repéré, la psychologue peut se déplacer sur l'unité pour venir dans un premier temps se présenter et préciser la cadre de sa mission et sa disponibilité éventuelle si besoin.

4.2. Assurer une transmission efficace pour garantir une continuité de prise en charge

Il est essentiel de veiller à pouvoir transmettre à minima, à tout professionnel intervenant auprès du jeune, des informations permettant une compréhension de la dynamique à l'œuvre, comme les

éléments de souffrance psychologique, les évènements qui peuvent provoquer un changement de comportement, les projets en cours ... Tout en veillant à une confidentialité dans le cadre du secret partagé.

Ces modalités de transmission se retrouvent aussi bien dans le lien équipe à surveillants de nuit, que dans celui de psychologue à équipe éducative ... Chacun intervenant auprès du jeune, dans des moments bien spécifiques ou dédiés, mais qu'il convient de relier entre eux pour limiter la déperdition d'information, le morcellement ou même le risque de clivage inter fonction (jour/nuit).

Suite à un entretien avec un jeune, le psychologue veille à transmettre par mail un petit compte rendu si cela s'avère nécessaire pour mieux appréhender et ajuster l'accompagnement. Il ne s'agit pas de dévoiler le contenu intégral de l'entretien, mais davantage d'avoir un retour sur ce qui a été perçu de la dynamique émotionnelle à l'œuvre, des éventuels points de vigilance à avoir, des leviers identifiés, afin d'ajuster si besoin l'accompagnement.

4.3. Fidéliser une équipe de personnels remplaçants

Au sein de chaque unité, des remplaçants réguliers sont positionnés pour permettre une continuité et maintenir l'efficacité de la prise en charge des enfants. En effet, il est important de veiller à ne pas multiplier le nombre d'intervenants dans leurs accompagnements, au quotidien.

Nous repérons que, dans le parcours de nombre de jeunes, la rupture de liens et les discontinuités dans leurs prises en charge sont venues majorer le sentiment d'insécurité, voire d'abandon. Il nous apparaît donc essentiel de limiter au maximum le turn-over des professionnels, dans la gestion et la mobilisation des ressources humaines nécessaires.

De même, nous veillons à ce que ces remplaçants attitrés puissent également participer aux réunions d'équipe et aux séances d'ADP. Ils sont considérés comme faisant partie intégrante de l'équipe et de sa dynamique à l'œuvre. Ils peuvent également être positionnés sur un binôme de référence éducative, pour garantir un relai et une continuité de prise en charge.

Lors des formations collectives en interne, les remplaçants réguliers peuvent à ce titre, prétendre de la même manière à celles-ci, en fonction des places disponibles et en articulation avec le reste des professionnels sous Contrat à Durée Déterminée.

Nombre de remplaçants sont titulaires d'un diplôme dans le secteur de la petite enfance, du social ou du sport: ME, ES, EJE, éducateur sportif. Ils sont donc dotés de compétences certifiées, mais, souvent de moindre expérience, ils ont besoin d'être confortés par une pratique plus conséquente.

Les remplacements au sein d'ARPEJE 49 sont donc l'occasion de capitaliser des savoir-faire supplémentaires ou de s'exercer auprès d'un nouveau public (âge, secteur).

Pour ceux qui ne sont pas diplômés dans le secteur social ou médico-social, en fonction du profil, de l'âge et du souhait du salarié, il peut être proposé d'accompagner une demande de professionnalisation via une VAE ou une entrée en apprentissage par exemple.

Parmi les professionnels actuellement en CDI, un certain nombre d'entre eux ont, par le passé été concernés par un Contrat à Durée déterminée au sein de l'établissement. Cet intermédiaire professionnel est d'autant plus précieux qu'il permet une transition de qualité et une intégration dans l'association dans les meilleures conditions.

4.4. Valoriser la formation continue des différents professionnels

- Des formations collectives à l'interne

Une planification des formations collective est organisée annuellement, en fonction des besoins et des problématiques repérées dans l'accompagnement et la prise en charge des jeunes.

Chaque session regroupe une dizaine de salariés en moyenne. Elle s'adresse, suivant sa thématique, à telle ou telle catégorie : équipe de nuit, service support, équipe éducative ou de direction.

À l'issue de la session, le support de formation utilisé (PowerPoint ou fichier PDF) est mis à disposition sur le réseau interne, pour permettre au plus grand nombre des collaborateurs de le consulter.

Si cette diffusion nous semble riche, nous souhaiterions pour autant qu'une transmission directe puisse être accompagnée et qu'une restitution par quelques salariés ayant participé à la session puisse s'opérer auprès des équipes concernées sous la forme d'un compte rendu oral.

- Une Veille documentaire active

Chaque quinzaine, par l'intermédiaire de la coordinatrice d'ARPEJE 49, la lettre d'information du CNFPT des Services de spécialités Accompagnement des parcours de vie et Inclusion sociale est transmise aux équipes avec les liens correspondants permettant de s'informer des différents articles sélectionnés et des références bibliographiques.

Il semblerait toutefois opportun d'envisager plus largement d'autres abonnements en version dématérialisés afin de permettre à tous de les consulter avec plus de flexibilité via le réseau interne.

- Participer à la professionnalisation des étudiants et poser les premiers jalons d'une future collaboration incontournable

ARPEJE 49, en sa qualité de site qualifiant, accueille depuis toujours de nombreux stagiaires, tant dans le domaine de l'éducation spécialisée, que dans celui de la psychologie, toujours dans une volonté de pouvoir transmettre un savoir-faire.

Chaque année, et sur chaque équipe, un (e) étudiant (e) en travail social est accompagné (e) spécifiquement par un tuteur de stage, en articulation constante avec le reste de l'équipe.

La majorité des stagiaires éducatifs sont issus du centre de formation en travail social sur Angers : l'ARIFTS. À la marge, certains peuvent être rattachés à des instituts d'autres départements, comme celui de Tours, ou celui d'Orléans.

Les étudiants en psychologie relèvent quant à eux principalement de l'Université Catholique de l'Ouest ou de la Faculté de Psychologie d'Angers. Ils sont majoritairement de niveau Master 2.

- Accueillir les stagiaires

À l'issue d'une première sélection de CV et de lettres de motivations, chaque candidat retenu est reçu en présence de la Cheffe de service, responsable de l'unité envisagée et du professionnel identifié en amont (après un temps de concertation en réunion d'équipe) pour assurer le suivi du futur stagiaire éducatif.

Lors de cet entretien, le candidat expose ses motivations et les objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre de sa demande de stage. Il lui sera présenté l'Association, ses valeurs, ainsi que les attendus et les exigences en termes d'accompagnement, d'engagement et de conditions de transmission des

écrits. Cet entretien permet également de venir vérifier la bonne adéquation entre le projet du stagiaire et le dispositif qu'il souhaite intégrer.

Lorsque le candidat a été retenu, il est invité à participer à une réunion d'équipe, afin de présenter à tous son pré projet de stage. Une visite de l'établissement s'en suit. En parallèle, il lui sera transmis le « livret d'accueil du stagiaire » document interne qui contient les informations pratiques relatives à son stage, ainsi qu'une plaquette détaillée qui présente l'Association et la fiche du groupe éducatif correspondant à l'unité éducative où il sera amené à intervenir durant le stage.

Une commission stagiaire, animée par deux éducateurs, se tient à trois reprises durant la durée du stage. Elle réunit les référents de stage de chaque unité et, si besoin les Cheffes de service.

Les objectifs principaux étant :

- De renforcer la coordination institutionnelle
- Évaluer les modalités de déroulement pour chaque stagiaire
- Développer ou ajuster des outils méthodologiques
- Partager des sources documentaires

Une instance supplémentaire annuelle, animée par un ou des référents de stage, réunira les différents stagiaires présents dans l'établissement. Cette instance a pour objectif principal de leur permettre de partager leurs expériences respectives, ainsi que leurs réflexions, sur le déroulement et les attendus de leur stage.

La cheffe de service, quant à elle, est garante des modalités d'organisation : supervision du planning d'intervention, planification des bilans (mi-parcours et fin de stage), mais également des postures éducatives mises en œuvre dans le respect de règlement intérieur et des valeurs associatives.

C'est également elle qui valide les évaluations de stages et qui peut, au besoin, interpellier le centre de formation.

5. L'organisation du partenariat et des coopérations

Les professionnels du service interviennent sur un ensemble de dimensions (organisation de la vie quotidienne, accès au soin, soutien dans les relations sociales et familiales, appui à la scolarité et à l'insertion professionnelle, ouverture sur l'environnement, accès aux loisirs, développement personnel...) qui constituent la vie du jeune et par rapport auxquelles, il a besoin de soutien.

À ce titre, les équipes psycho éducatives tissent leurs réseaux de partenaires avec lesquels le projet du jeune peut se construire et se mettre en œuvre. Ce travail interdisciplinaire s'inscrit au cœur de la démarche méthodologique menée autour de la personnalisation de l'accompagnement.

L'accompagnement des jeunes et de leur famille ne peut d'ailleurs valablement se concrétiser sans faire appel à ces réseaux extérieurs, tant ces partenaires opérationnels qui co-interviennent sur la situation des jeunes participent depuis leur place à soutenir la poursuite des objectifs individualisés définis dans l'accompagnement.

Aussi, les regards croisés, les synthèses avec les intervenants, les échanges entre partenaires, contribuent-ils à construire et fiabiliser les réseaux dont chacun a besoin, afin de garantir aux enfants une assistance et une logistique adaptées dans leur cadre de vie.

De plus, en tant que compétence partagée, l'action sociale œuvre dans un système dans lequel interagissent déjà un grand nombre d'intervenants. Cette interdépendance entre l'Aide Sociale à l'Enfance et le service nous amène donc à travailler en lien étroit au quotidien. Nos partenaires

principaux dans le cadre de la prise en charge du jeune d'ailleurs sont principalement l'ASE et, pour certaines situations de jeunes majeurs, le tuteur mandaté dans le cadre d'une mesure de protection juridique pour majeurs (tutelle, curatelle ou curatelle renforcée).

L'équipe est également amenée à être en relation téléphonique, par mails ou en rendez-vous avec des interlocuteurs relevant de dispositifs de soin physique ou psychique : CHU, psychiatre en libéral, médecin généraliste ou spécialiste. De même qu'avec les établissements scolaires, ou de professionnalisation (CCI, MFR, MLA, ...)

- **Les écrits transmis aux partenaires**

Le binôme éducatif rédige en étroite collaboration tous les écrits professionnels qui sont destinés à un envoi officiel à nos partenaires principaux. Une reprise globale de la lecture est faite par l'équipe, puis ceux-ci sont transmis au secrétariat pour une mise en page ainsi qu'à la Cheffe de service pour relecture et validation. Elle y adjointra un courrier synthétique qui reprend les éléments principaux décrits dans la note ou le rapport transmis, ainsi qu'une analyse de la situation et les préconisations de l'association.

Dans un souci d'une démarche de qualité investie quant à la précision, l'objectivité et la pertinence de nos écrits, l'ultime relecture et validation sera faite par le Directeur général, avant l'envoi définitif par mail et/ou voie postale.

Enfin, une restitution orale du contenu des écrits est bien évidemment faite au jeune, ainsi qu'à ses représentants légaux, en parallèle de l'envoi du courrier.

5.1. Les principaux écrits transmis au service gardien

- **Le rapport d'évolution**

Une trame commune est mise à disposition via le serveur interne. Celle-ci permet, en première partie, de détailler la situation administrative du jeune, puis de répertorier et consigner les différents rendez-vous planifiés en termes de scolarité, de temps de concertation, de rendez-vous avec la famille... qui se sont déroulés tout au long de la mesure de placement.

La seconde partie vient ensuite rappeler le contexte du placement ainsi que les objectifs principaux fixés par la mesure de placement. Il sera détaillé le comportement et les relations du jeune, tant avec sa famille, qu'auprès de ses pairs sur le collectif et à l'externe.

Un chapitre sera consacré à sa scolarité ou à sa formation, un autre à sa santé, puis dans la conclusion apparaîtront les préconisations ainsi que les objectifs d'accompagnement envisagés, si une demande de renouvellement de la mesure semble nécessaire.

Il peut être également ajouté un avis du psychologue, si le jeune bénéficiait en interne d'un suivi régulier ou s'il est repéré un fonctionnement psychologique préoccupant.

Un rapport est rédigé 6 semaines avant la date d'échéance de la mesure et, à minima, une fois par an pour une échéance de 24mois.

- **Note Information Préoccupante**

Du fait de notre partenariat engagé auprès des départements extérieurs au Maine-et-Loire, notre procédure de signalement a dû être modifiée. En effet, auparavant, lors d'un évènement relevant d'une information préoccupante, un signalement était adressé à la Cellule de Recueil d'information Préoccupante du 49 (document type et note détaillée des faits).

Désormais, nous adressons uniquement une note détaillée des faits à l'ASE correspondante, qui se charge de faire suivre au service dédié à l'instruction des IP ou bien de transmettre notre note au Procureur de la République qui décidera de la suite à donner : soit l'ouverture d'une instruction ou un classement sans suite.

La note se veut la plus précise possible, détaillant le contexte, ainsi que le déroulement des faits, relatés, sans interprétation de la part du rédacteur et en veillant scrupuleusement à l'anonymat des enfants qui ne sont pas directement concernés par l'incident.

Ce document est rédigé sous 48h maximum après la révélation ou le constat des faits exposés.

- **Note d'actualisation, d'observation ou d'information**

La note d'actualisation, comme son nom l'indique, permet d'actualiser la situation de l'évolution du jeune auprès de nos partenaires, et ce, notamment dans le cadre d'un changement de projet ou d'une demande spécifique.

La note d'observation va permettre de partager le récit d'un évènement ou d'un comportement qui nous interroge et qu'il nous semble important de porter à la connaissance de l'ASE. Il en est de même pour la note d'information qui sera toutefois plus conséquente ou traitera d'un contexte particulier en lien avec la situation familiale, scolaire ou professionnelle.

- **Note de demande ou de renouvellement du Contrat Jeune Majeur**

Cette note plus succincte que le rapport d'évolution vient soutenir et étayer la demande d'un CJM. Celle-ci accompagne bien évidemment le courrier rédigé par le jeune concerné dans lequel il aura pu argumenter sa demande et les attendus en termes d'accompagnement notamment en ce qui concerne l'autonomie, la gestion budgétaire et administrative, son projet scolaire ou professionnel...

En amont de la rédaction de cette note, il aura bien évidemment été évalué avec le jeune la pertinence et le bien-fondé de cette-ci en rappelant les droits, mais aussi les obligations que ce contrat implique et qu'il peut être refusé par l'ASE ou résilié avant son échéance si les engagements ne sont pas respectés ou si le projet a évolué en faveur d'un souhait d'émancipation du dispositif par le jeune.

Un entretien a également lieu avec la Cheffe de service et bien souvent avec un responsable protection ou cadre de l'ASE pour mesurer le réel degré d'adhésion à ce projet et rappeler ce qu'il implique.

C'est une étape importante dans le parcours du jeune, bien souvent confié depuis plusieurs années à l'ASE et bénéficiant d'une mesure de placement judiciaire. En effet, il devient décideur de la poursuite ou non de son accompagnement éducatif et sera responsable de son choix.

5.2. Se concerter pour garantir la cohérence du parcours du jeune

5.2.1 À l'externe

- **Synthèse d'échéance ASE**

Quelques semaines avant l'échéance de la mesure, nous sommes conviés à la synthèse d'échéance.

En raison de l'éloignement géographique, celle-ci peut être effectuée à distance, par visioconférence.

Malgré la praticité technique et le gain de temps que cette formule apporte (limitation des déplacements notamment), nous constatons une limite dans la fluidité des échanges et des

interactions entre chaque partenaire impliqué dans la situation. Toutefois, la rencontre en présentiel restera privilégiée, permettant de rendre la concertation plus interactive.

En amont, ce temps de concertation est préparé avec l'équipe, afin de déterminer les préconisations à retenir. Sont présents : la Cheffe de service, ainsi que le binôme éducatif intervenant dans la situation du jeune.

Un compte rendu est par la suite adressé par l'ASE qui fait état des échanges et de la conclusion, notifiant précisément le positionnement et les préconisations qui seront adressés au Juge des Enfants et transmis oralement à la famille et au jeune.

- **Temps de concertation multi partenarial**

Lorsque la situation le nécessite, des temps de concertation complémentaires peuvent être planifiés avec l'ASE. Autant d'occasions de pouvoir entretenir une relation de collaboration au service du projet du jeune. Ces temps de réunion peuvent également s'organiser avec d'autres partenaires intervenant dans la prise en charge du jeune, notamment dans le domaine du soin (CMP, psychologue ou psychiatre en libéral), de la scolarité (Lycée, MFR, CCI) ou du milieu professionnel (Employeur dans le cadre d'un apprentissage), de la justice (UDAF ou mandataire libéral), de l'hébergement (FJT), ...

5.2.2. À l'interne

- **L'élaboration et suivi du PPA**

Une réunion de concertation entre le référent et/ou le Co-référent, le psychologue de référence et la Cheffe de service est planifiée dans les 2 mois qui suivent l'arrivée du jeune. En amont, les référents du projet ont recueilli les avis et les souhaits du jeune et de sa famille ou/et du tiers impliqué dans la situation. De même, la trame du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) aura été, pour partie pré remplie. Ce temps de concertation, nécessaire, permet d'affiner les objectifs d'accompagnements, de définir les actions à mettre en œuvre ainsi que les indicateurs de progression.

Une Co-évaluation et ensuite effectuée dans les 6 mois pour chaque jeune, via la réunion synthèse/évaluation, et les objectifs sont réactualisés. Il réunit toute l'équipe éducative, la Cheffe de service, le ou la Psychologue. En amont, il a été adressé une invitation aux partenaires principaux, ASE et dispositif de soin. De même, le jeune est convié sur le dernier quart d'heure pour reprendre avec lui les éléments principaux qui ont pu être abordés, l'entendre sur ce qu'il souhaite nous restituer ou questionner.

À l'issue de ce temps de concertation, des objectifs d'accompagnement sont retenus. Ils permettront de réactualiser le document ou d'alimenter le 1^{er} PPA si tel est le cas.

Lors de la 1^{re} synthèse un temps sera consacré à l'anamnèse familiale, au contexte de placement, aux mesures antérieures éventuelles. Il sera ensuite décrit les comportements repérés, les points d'appuis et fragilités identifiées. Les éducateurs référents dans la situation ont préparé celle-ci en amont par écrit.

Un compte rendu rédigé par la Cheffe de service et ensuite adressé à l'équipe, aux partenaires ainsi qu'au secrétariat pour être archivé dans le dossier du jeune.

- **Les temps de concertation Fratrie**

Nous l'avons vu, ARPEJE 49 accueille de nombreuses fratries, souvent composées de 2 à 3 enfants.

En fonction des différences d'âge, ou de la pertinence à les maintenir sur la même unité, les enfants peuvent évoluer sur des unités distinctes, malgré tout en très grande proximité géographique (même bâtiment ou à 5 min du site).

Nous avons pu repérer que malgré cette proximité, il demeure essentiel que les différents référents éducatifs intervenant dans les situations respectives des enfants puissent se concerter ponctuellement pour assurer une continuité et cohérence de la prise en charge.

Ce temps de concertation est animé par la Cheffe de service et permet notamment à chacun de prendre connaissance des objectifs principaux d'accompagnement et d'appréhender la situation familiale dans son ensemble. C'est aussi l'occasion de définir et d'organiser les modalités de rencontres entre la fratrie au sein d'ARPEJE 49 : fréquence, les supports (repas, sorties extérieures ...).

De même, les comptes rendus de synthèse de chaque enfant, les PPA ou toutes notes considérées comme utiles à porter à la connaissance des collègues, pour contribuer à venir éclairer ou alerter, sont envoyés par mail aux équipes concernées ainsi qu'à la Cheffe de service.

- **Les temps de passation intra établissement**

Dans un premier temps le dossier numérisé du jeune, est mis à disposition via le Netboard de l'unité envisagée. En parallèle, un temps de passation avec les éducateurs référents de la situation et l'équipe de l'unité identifiée est planifié. La présence de toute l'équipe offre l'opportunité que chacun puisse prendre connaissance des éléments principaux de la situation du jeune.

Dans un second temps, le jeune concerné, en présence de l'un de ses éducateurs référents, est reçu par la cheffe service de son unité actuelle. Il lui est annoncé son passage vers une autre unité et les motivations qui ont conduit à envisager cette décision.

Il s'agit bien souvent de lui permettre de pouvoir acquérir et développer de nouvelles compétences, notamment en termes d'autonomie. Ce passage doit contribuer à lui offrir un environnement plus favorable aux besoins repérés, davantage en adéquation avec son degré de maturité. Suite à cette annonce, un processus de prise de contact avec la nouvelle unité s'enclenche.

En fonction de chaque situation, ce processus peut être raccourci ou prolongé dans la durée. L'objectif principal étant de pouvoir obtenir une adhésion maximum et de tisser une relation de confiance propice à la qualité de l'accompagnement à venir sur cette nouvelle unité.

6. Soutenir le parcours de formation

6.1 Le soutien scolaire en interne

Conscient que le placement et les incertitudes liées à leur situation peuvent rendre les jeunes qu'elle accueille indisponibles aux apprentissages, tant d'un point de vue cognitif qu'émotionnel, **l'établissement** a toujours placé la scolarisation et la préparation d'un avenir professionnel au centre de ses préoccupations.

Notre association se veut garante du soutien de chaque jeune dans sa scolarité et, dès leur arrivée en nos murs, les inscriptions sont faites dans un établissement scolaire ou centre de formation de l'agglomération angevine. Cette dynamique se retrouve par ailleurs dans la démarche d'accompagnement scolaire mise en place au sein de l'établissement.

À leur arrivée, les jeunes voient leur vie transformée : vie en collectivité, loin de leur famille, nouvelle école. Cela fait beaucoup de changements qui peuvent s'avérer traumatisants et avoir des

conséquences néfastes sur le plan scolaire : difficultés de concentration, manque d'intérêt pour les apprentissages, problèmes de comportement...

Peu de jeunes présentent une réelle appétence pour la scolarité et beaucoup ont accumulé du retard, par manque de confiance en eux et par défaut d'aptitude à pouvoir se mettre au travail, du fait d'une autonomie souvent limitée. Malgré leur âge, il convient d'être très présents dans cet accompagnement scolaire et impulser des encouragements réguliers pour les amener à se mobiliser.

Nous faisons donc appel à des bénévoles via des associations de quartier ou des étudiants en travail social ou inscrit dans un cursus universitaire, afin de venir renforcer l'équipe éducative pour le temps de travail scolaire.

Malheureusement nous faisons le constat d'une insuffisance de moyens dans ce domaine pour répondre de manière efficiente aux besoins identifiés pour chacun. En effet, il faudrait pouvoir consacrer quasiment pour chaque jeune un temps individuel quotidien de soutien et dispenser une pédagogie adaptée.

Malgré cette regrettable absence de moyens, nous tentons malgré tout de veiller à ce que le travail scolaire exigé par l'établissement scolaire puisse être fourni. De même, des rendez-vous réguliers sont demandés par les référents éducatifs auprès des professeurs pour faire le point de l'évolution et, si besoin, intervenir au plus vite en soutien auprès du jeune pour éviter (ou limiter) dans les meilleurs délais un décrochage et une mise en échec chronique de la poursuite du projet scolaire ou professionnel (CCI).

6.2. Tenter la remobilisation par la découverte d'un secteur d'activité ou d'un métier

Certains jeunes finissent, pour des raisons différentes, à ne plus s'inscrire dans un projet scolaire ou professionnel. Par expérience, nous savons qu'il convient à tout prix de limiter au maximum cette période de « rien », car la remobilisation n'en sera que plus difficile, voire impossible.

Pour ce faire, nous exigeons du jeune qu'il se réinscrive à minima dans une dynamique par le biais de stages dans des entreprises. Le jeune réalise avec l'aide de l'équipe éducative, un CV et lettre de motivation et se voit accompagner (si difficultés à se mobiliser) dans ses recherches. Des conventions de stage peuvent être mises à disposition par ARPEJE49. En parallèle, des rendez-vous au CIO peuvent permettre de venir affiner un choix de métier.

De même, lorsque le jeune ne peut se déterminer précisément sur le secteur qui pourrait l'intéresser, l'intégration d'un service civique (à partir de 16 ans) via l'association UNICITE, pour quelques mois, permet de faire mûrir son projet. Cela lui évite ainsi de s'engager vers une voie professionnelle par défaut comme nous avons pu parfois le constater et qui de fait conduit à un abandon.

Il peut également permettre une reprise de confiance en soi et l'inscription dans un rythme de travail quotidien, ce qui pour certains est déjà un objectif considérable : se lever, se rendre sur le lieu d'activité, fournir un travail, respecter un règlement et des consignes ...

6.3. Mobiliser l'environnement de proximité pour faciliter la socialisation et les apprentissages

Sortir de l'institution et faire des expériences avec des pairs qui ne vivent pas avec soi est une nécessité absolue pour permettre au jeune de poursuivre son processus de socialisation et d'intégration dans la société.

Pour ce faire, l'unité s'appuie sur son environnement extérieur de proximité tant dans le secteur du sport (Clubs, salles de sports, piscines...) que de la culture (Cinéma, musées, bibliothèques ...) et de la vie associative par le biais des Maisons de quartier et associations spécialisées dans différents domaines.

Des associations et des lieux ressources

– **ALIA Association Ligérienne d'Addictologie/**

Cette association intervient sur le département du Maine-et-Loire dans le domaine des addictions avec ou sans substances et peut apporter aide et soutien pour les jeunes pour lesquels les consommations d'alcool ou /et de cannabis pourraient relever d'une dépendance.

– **AAVAS Association d'Aide aux Victimes d'Abus Sexuels**

L'équipe propose une écoute active dans une approche globale (psychologique, sociale et juridique) pour toute personne ayant vécu ou vivant des situations d'abus sexuels de quelque nature que ce soit.

– **Planning Familial et Centre Flora Tristan (CPEF) CHU d'Angers**

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) sont des lieux d'écoute, d'information, d'accompagnement, de prévention, et aussi de soins. Ils permettent l'accès à des prescriptions médicales et de consultations de gynécologie. Des médecins, des infirmières, des assistantes administratives, des sages-femmes et des conseillères conjugales et familiales, formé(e)s réalisent cet accompagnement.

– **QUAZAR**

Cette association permet l'accueil et le soutien des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et de leur entourage : questionnement sur son orientation sexuelle ou son identité de genre, positionnement vis-à-vis de son entourage, envie d'échanger sur les questions que l'on se pose, ou simplement besoin de passer un moment dans un environnement où l'on se sent à l'aise. L'accueil peut être individuel (sur rendez-vous) ou lors des permanences. Des accueils spécifiques et des rencontres sont également organisés pour les jeunes (15-25 ans).

6.3. Favoriser la citoyenneté par le biais de certains dispositifs de droit commun

Pour cette tranche d'âge, l'équipe soutient et encourage au maximum une inscription et une sollicitation des dispositifs de droit commun en faveur d'une participation et d'un engagement citoyen. Pour se faire dès la majorité du jeune, l'inscription sur la liste électorale est favorisée tout comme l'inscription à la journée Défense et Citoyenneté.

Des actions de bénévolat sont également encouragées notamment autour d'évènements ponctuels en faveur de l'environnement, ou dans un autre domaine selon l'appétence et centre d'intérêt de certains jeunes.

7. Préparer la sortie du dispositif en organisant les relais

Au terme de la mesure de placement, l'accompagnement à la sortie s'inscrit dans le parcours de vie des jeunes et ce temps fort dans leur trajectoire d'accompagnement représente une mission essentielle de l'établissement et la nécessité d'accompagner au mieux la fin d'une prise en charge est fondamentale et ce, de la manière la plus complète possible.

Plusieurs enjeux sont à l'œuvre au moment de la sortie du jeune :

- Offrir une approche bienveillante de manière à permettre que cette séparation se traduise par une transition sereine
- Préparer de manière anticipée les modalités de cette sortie, en lien avec les objectifs du projet personnalisé et de la mesure de placement
- Préparer le jeune à s'adapter à ces nouvelles conditions d'existence pour poursuivre son projet de vie

Ainsi, lorsqu'un jeune approche le terme de sa prise en charge, il est indispensable de pouvoir organiser en amont un relai vers des dispositifs de droits communs, afin d'éviter une rupture dans son parcours. C'est dans cette intention que les éducateurs référents prennent le temps nécessaire pour expliciter, et si besoin programmer, quels rendez-vous sont nécessaires auprès des acteurs concernés, tant dans le domaine de l'emploi et de la formation : Mission Locale, Pole Emploi, AFPA, CCI, ADAPEI... que des services publics comme la CAF, la CPAM, les Impôts, les bailleurs sociaux... ou bien du soin : CHU, CESAME, ...

À l'arrivée du terme de la prise en charge, un entretien est proposé à chaque jeune en présence de l'éducateur référent et de la cheffe de service. Il vient symboliquement marquer la fin de l'accueil par notre association. Cet évènement est aussi l'occasion de retracer le parcours du jeune depuis son arrivée et de faire état du chemin parcouru avant de se quitter et de laisser la possibilité au jeune de nous interpellier en cas de besoin éventuel ou pour simplement nous donner des nouvelles de son évolution. Un pot de départ est organisé avec l'accord du jeune.

Une note de fin de prise en charge est rédigée, consignnant tous les rendez-vous programmés, notamment ceux d'ordre médical ou scolaire.

Lorsque la situation de sortie concerne une orientation vers un autre lieu d'accueil, les professionnels de l'établissement collaborent à la mise en œuvre sereine d'un passage de relais progressif.

8. Enrichir et renforcer nos dispositifs internes

Conscient qu'il est nécessaire d'adapter son offre aux évolutions des besoins, la Maison d'enfants à caractère social La RIVE BLEUE s'attache à fournir les meilleures prestations d'accueil possibles.

À l'appui de nos observations et de nos retours d'expérience, nos travaux mettent ainsi en évidence des sujets susceptibles d'être améliorés. de manière à remettre en perspective l'existant, au profit d'une consolidation du service apporté.

8. 1. Constituer un partenariat avec le réseau médical

En termes de difficulté, l'accès au soin psychique et aux spécialistes médicaux est le plus souvent inaccessible en termes de délais de consultation ou de places. Un manque d'offre globale de soin est relevé. De plus, en ce qui concerne la psychiatrie, la loi du 31 décembre 1970 portant sur la réforme

hospitalière, chaque département français est découpé en secteurs géo démographiques déterminant l'organisation administrative gérant la maladie mentale et la répartition des structures de soins de santé mentale par secteurs.

Base du service public destiné à répondre à la demande de soins de la population qui y réside, cette organisation met en difficulté les réponses à nos besoins en matière de prestation de soin psychique, dans la mesure où la plupart des jeunes que nous recevons dépendent d'une adresse administrative hors du Maine-et-Loire.

L'ambition que porte **ARPEJE 49** consiste à mettre à disposition de ses unités éducatives des moyens en corrélation avec ses usages, par la création d'un réseau en mobilisant le secteur médical et paramédical de proximité en des initiatives locales, portées par des praticiens volontaires.

Un travail partenarial pourrait ainsi être entretenu, pour répondre aux besoins d'accompagnement singuliers ou pour travailler la prévention des conséquences de conduites addictives et la gestion de leur prise en charge.

8.2. Promouvoir les expériences d'immersion en milieu professionnel

L'établissement La RIVE BLEUE est convaincu de l'importance de l'ancrage de l'expérience du vécu, en complément des enseignements dispensés dans les établissements scolaires et les centres de formation. Certains jeunes, en panne de projection dans leur avenir, tant personnel que professionnel, doivent pouvoir être en mesure de compter sur le monde de l'entreprise pour acquérir des compétences et des connaissances pour leur permettre de se projeter plus concrètement et faire des choix d'orientation raisonnés et éclairés, voire initier ultérieurement un recrutement.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de son rapprochement auprès d'un réseau d'entreprises plurielles, l'établissement souhaite amplifier les conditions d'accès des jeunes à l'immersion en milieu professionnel, dans l'intention qu'ils puissent mieux préparer leur insertion et gérer au mieux les différentes transitions qu'ils pourront être amenés à devoir faire face au long de leur vie.

Pour que leur parcours de formation puisse prendre du sens et encourager la diversification des parcours d'orientation, grâce à une prise de conscience des enjeux d'une orientation réfléchie et choisie, il est parfois nécessaire qu'ils aient accès plus concrètement au monde de l'entreprise.

Les périodes d'immersion professionnelle jusqu'ici mise en œuvre auprès de jeunes accueillis dans l'unité, souscrivent justement à cette promotion et à cette valorisation des métiers, ainsi qu'auprès de secteurs professionnels parfois insoupçonnés.

Cet enrichissement des représentations des métiers et des formations idoines, conçu comme une ouverture culturelle, offre d'acquérir des connaissances nouvelles et de se familiariser avec différents environnements socio-économiques.

Au travers d'une mise en situation auprès de professionnels confirmés, ayant décidé d'ouvrir leur porte dans un esprit de tutorat, ces expériences d'accompagnements personnalisés peuvent conforter le bénéficiaire dans le choix d'un métier, de s'y repérer, d'ajuster sa trajectoire, ou bien permettre, en connaissance de cause, d'opter pour un autre choix d'orientation.

Ces temps de formation, variables en durée selon la flexibilité des entreprises d'accueil, prennent appui sur son sens de l'engagement et de l'initiative, qui serviront la construction de son projet de formation,

pour mieux s'y projeter, faire évoluer ses représentations et éventuellement se préparer à en devenir plus tard un acteur, au regard de ses besoins particuliers.

Conclusion et perspectives

Produit d'une mobilisation active de l'ensemble de l'équipe éducative, ce projet de service fut autant un partage collégial des pratiques en œuvre au sein de l'établissement, qu'un retour d'expérience permettant de porter un diagnostic objectif sur les actions menées.

Développé sur la base des travaux engagés ces dernières années, et ajusté à l'aune de nos observations et de notre expérience, il a la volonté de répondre aux besoins des enfants accueillis, ainsi qu'à ceux formulés par la collectivité.

Les objectifs d'accueil de fratries, de mixité, de diversité des modalités d'accueil permettant une réponse globale d'accompagnement éducatif adapté et destiné à apporter des réponses en matière de santé y compris psychique et de maintien du lien familial, recourent les préoccupations et les pratiques de l'Association.

C'est la raison pour laquelle un projet de création d'un nouveau site d'accueil, correspondant à un besoin de transformation structurelle de nos services, est cours de réalisation, en accord avec la politique sociale départementale déclinée dans notre secteur.

Ce nouveau projet, portant sur la construction sur Angers d'une nouvelle Maison d'enfants à caractère social prévoit une augmentation sensible de l'effectif actuellement accueilli. Ainsi, 76 places mixtes, à destination de mineurs et jeunes majeurs, garçons et filles et fratries de moins de 21 ans.

Il devrait voir le jour en 2025 et sera déployé sur 8 unités éducatives (de 8 à 9 places chacune) auxquelles s'ajouteront plusieurs studios individuels.

Destinés à offrir aux enfants et adolescents qui y seront accueillis l'ensemble des prestations et des services prévus par le projet d'établissement, les locaux et leur aménagement permettront la mise en œuvre pertinente de chaque projet de service.

La structure disposera, en outre, de plusieurs espaces extérieurs, dédiés par unités et proportionnés à cette nouvelle capacité d'accueil.

Le cadre de vie proposé proposera des activités extérieures via plusieurs supports de médiation (vélos, trottinettes, draisiennes, bac à sable, carré potager, petits animaux...).

L'établissement, dans sa nouvelle configuration, fera l'objet d'une évaluation rapprochée, afin de suivre les réalisations entreprises et les résultats obtenus des nouvelles activités qui seront mises en œuvre.